



Table des matières

Maladies neurologiques ou dégénératives -----	2
Démences (dont maladie d'Alzheimer) -----	6
Maladie d'Alzheimer -----	10
Autres démences -----	14
Maladie de Parkinson -----	18
Sclérose en plaques -----	22
Lésion médullaire -----	26
Spina bifida -----	30
Myopathie ou myasthénie -----	34
Épilepsie -----	38
Autres affections neurologiques -----	42



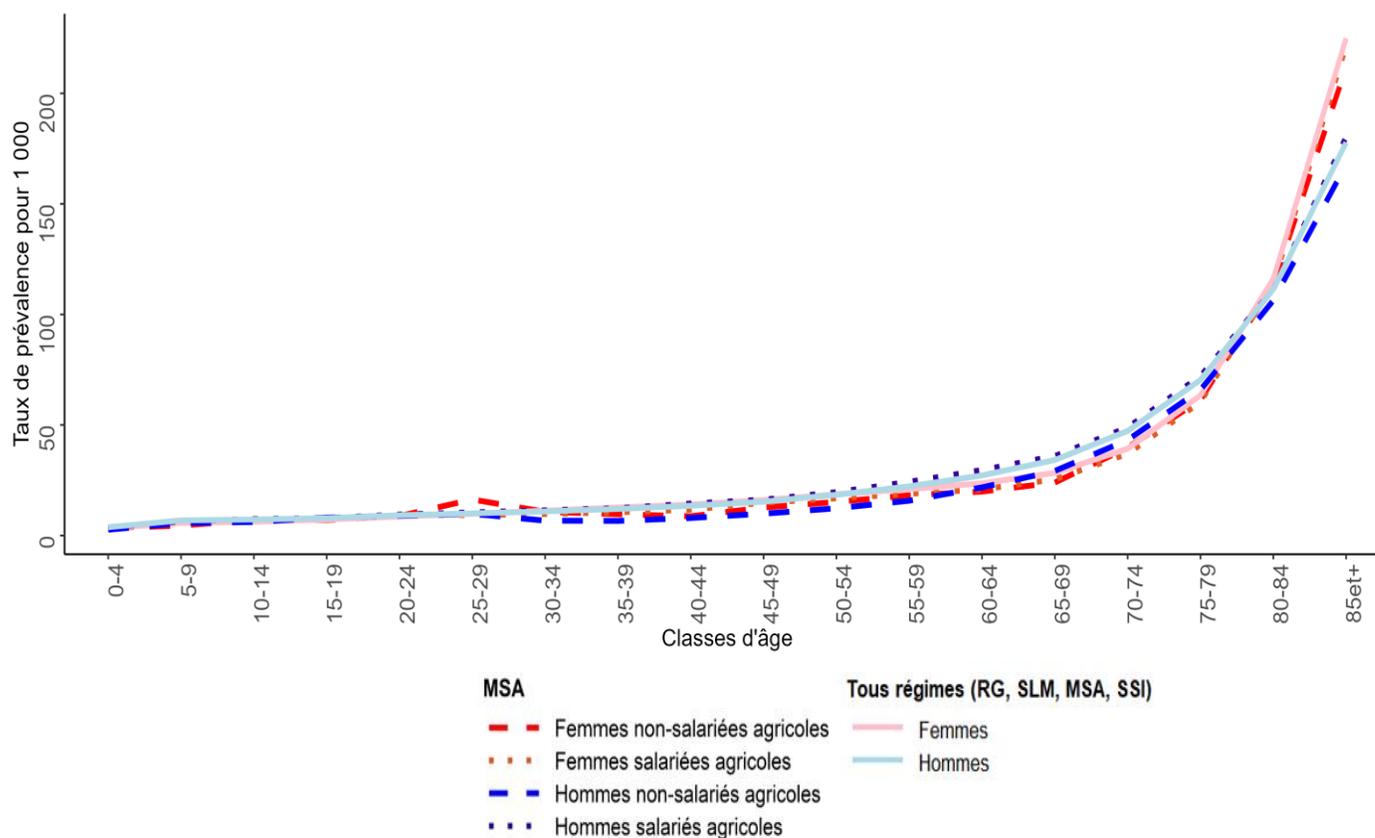
Maladies neurologiques ou dégénératives

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 121 773
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 3,08 %
- Taux de prévalence : 42,3 ‰
- Âge moyen : 76,9 ans – Âge médian : 84 ans
- Répartition hommes/femmes : 43,5 % / 56,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 23 828

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

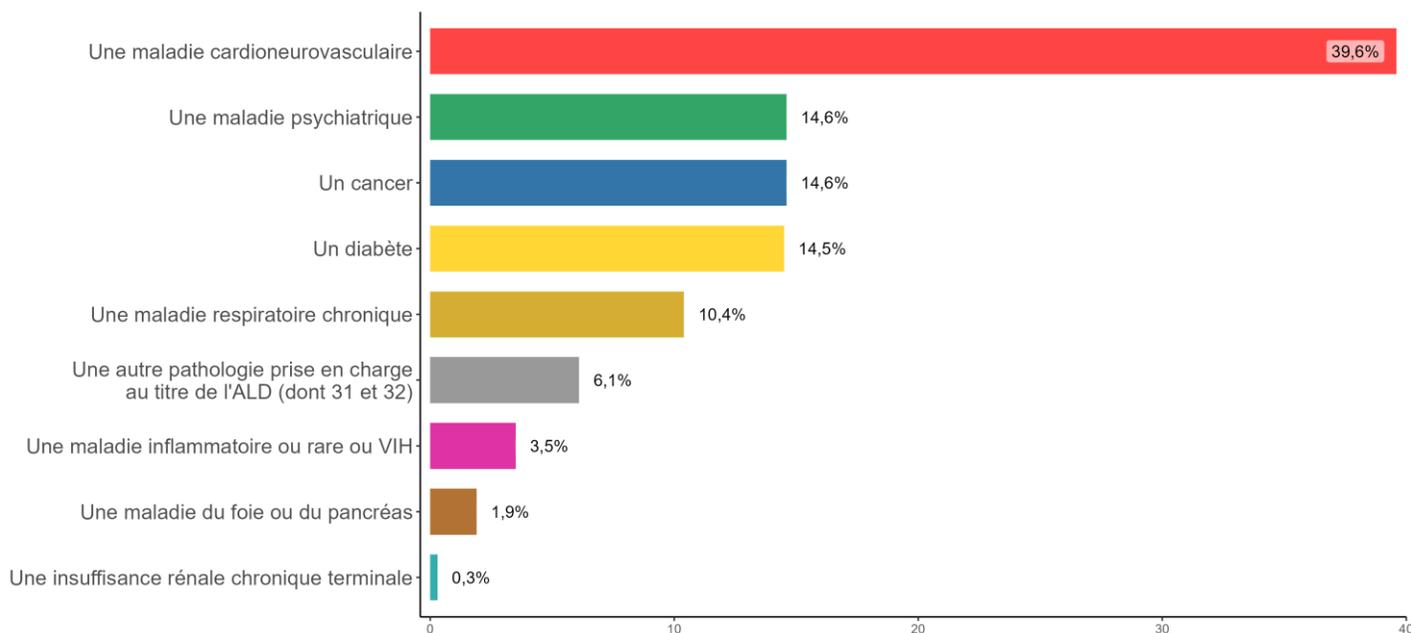


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

65,2 % des assurés pris en charge pour *Maladies neurologiques ou dégénératives*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

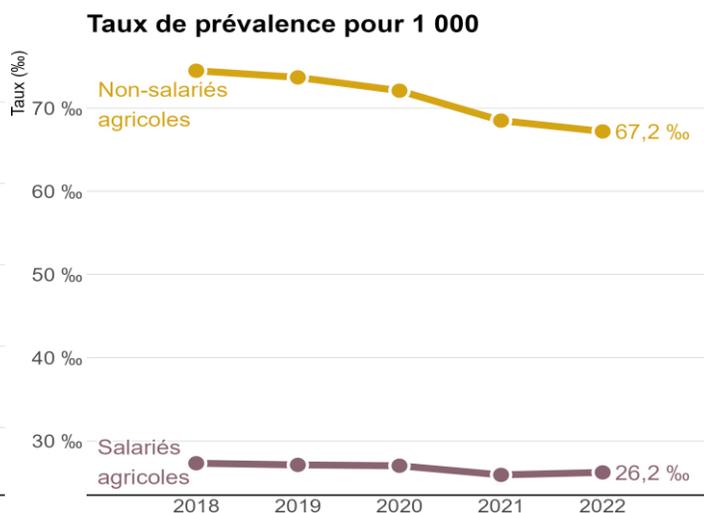
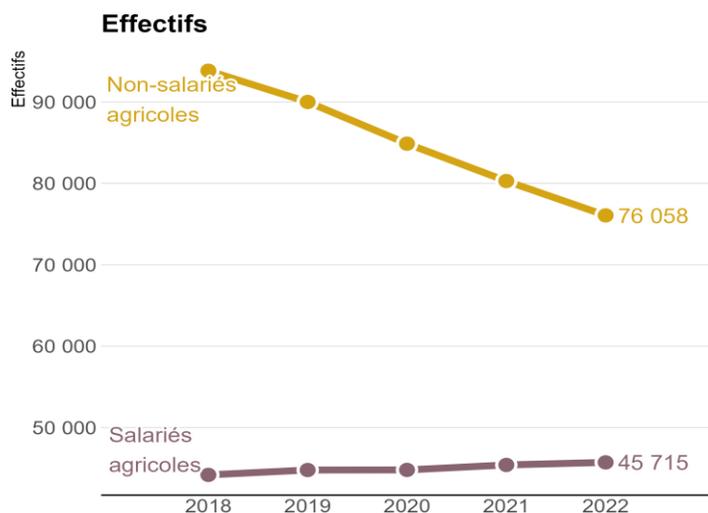
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	76 058	92,7	***	121 773	565 146 568€
Salariés	45 715	99,4	Non significatif		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



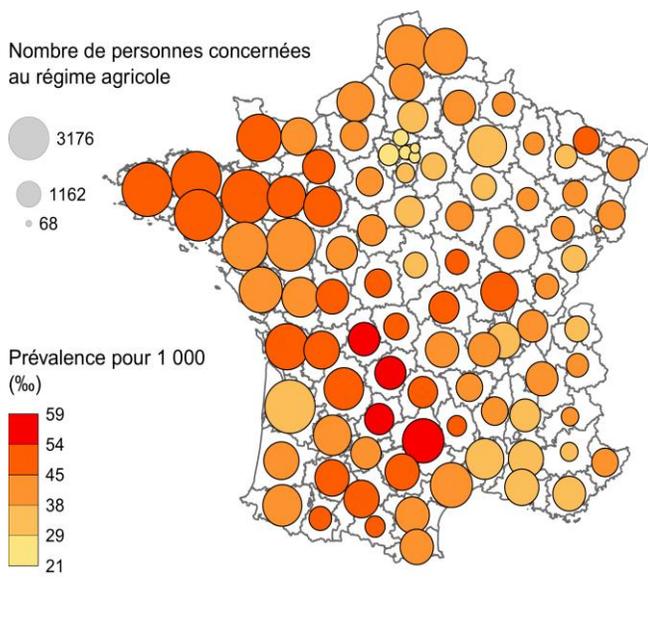
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



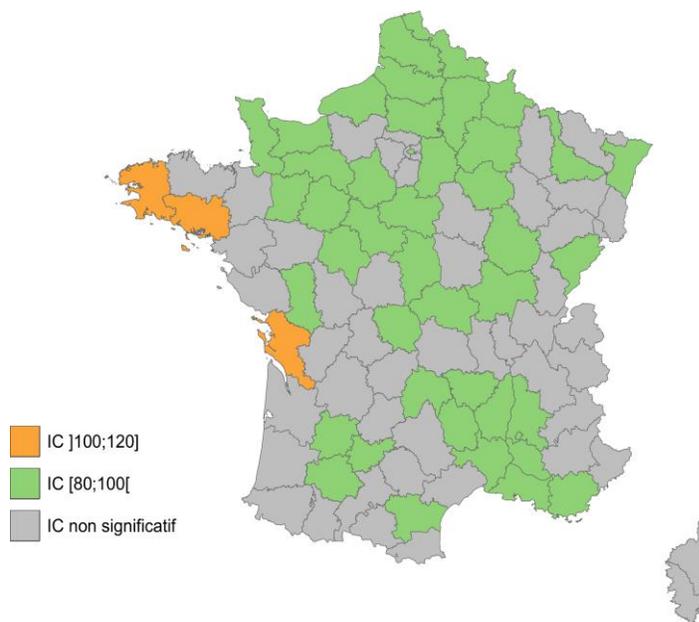
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies neurologiques ou dégénératives (NEU_CAT_CAT) :

Regroupement des pathologies démences (dont maladie d'Alzheimer), maladie de Parkinson, sclérose en plaque, paraplégie, myopathie ou myasthénie, épilepsie et autres affections neurologiques

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



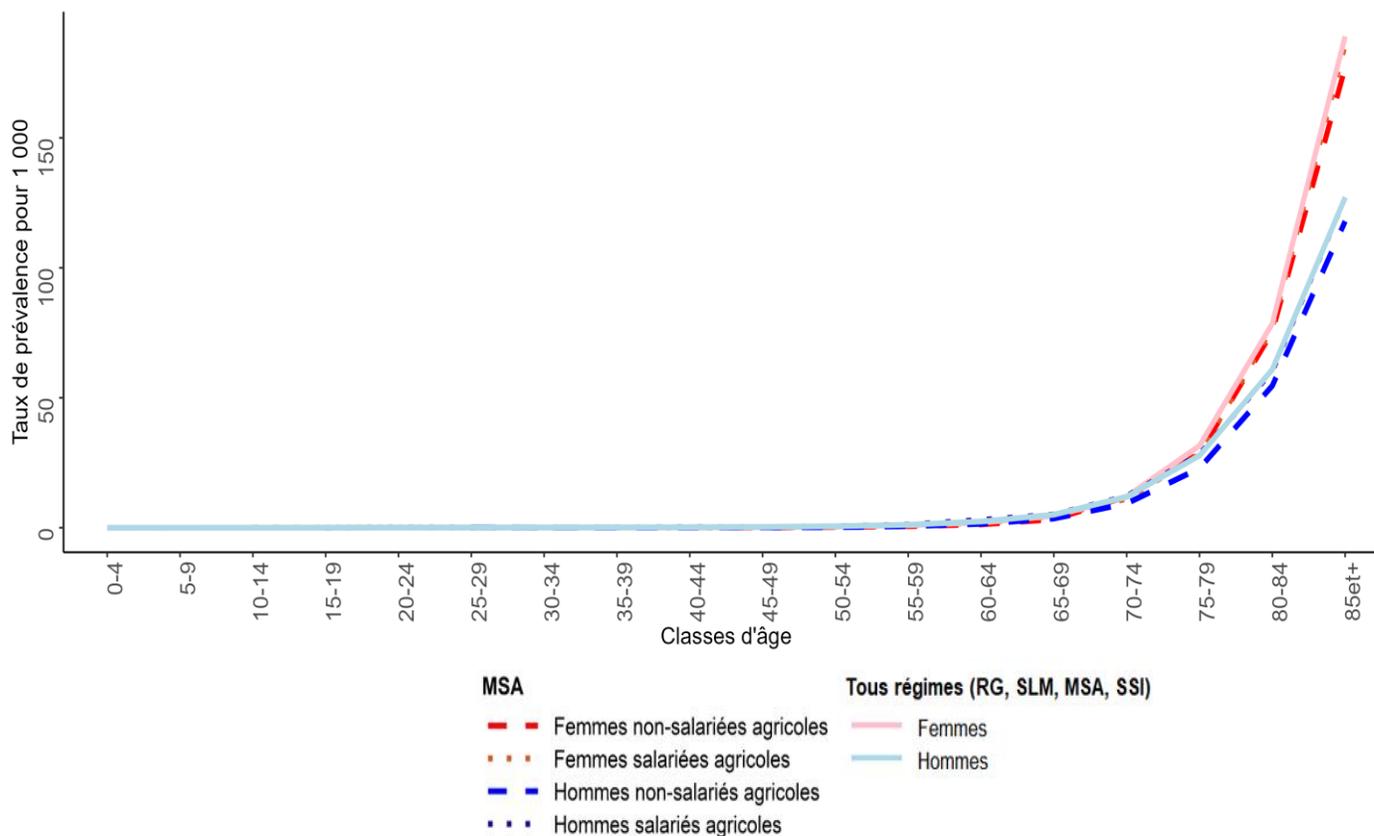
Démences (dont maladie d'Alzheimer)

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 63 761
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 5,68 %
- Taux de prévalence : 22,1 ‰
- Âge moyen : 87,6 ans – Âge médian : 89 ans
- Répartition hommes/femmes : 31,4 % / 68,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 16 805

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

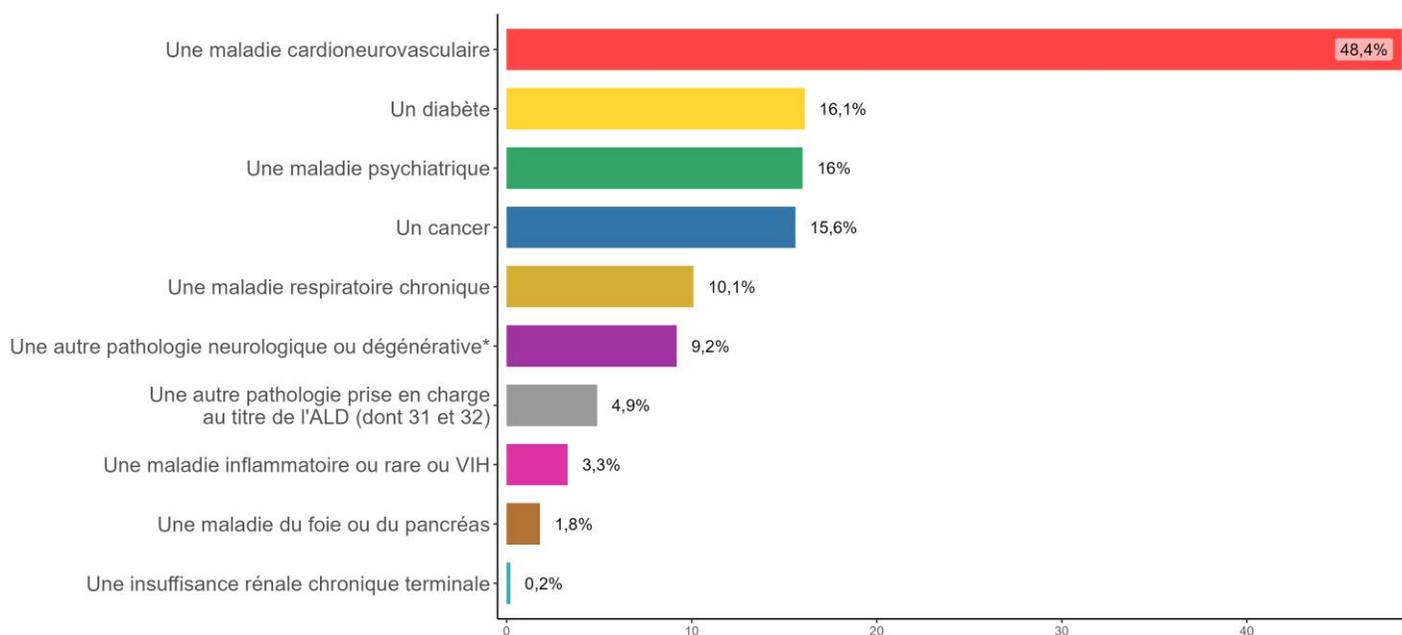


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

72,8 % des assurés pris en charge pour *Démences (dont maladie d'Alzheimer)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 4,6 % Maladie de Parkinson ; 4 % Épilepsie ; 0,6 % Autres affections neurologiques ; 0,2 % Lésion médullaire ; 0,1 % Sclérose en plaques ; 0,1 % Myopathie ou myasthénie.

Indices comparatifs* et coût

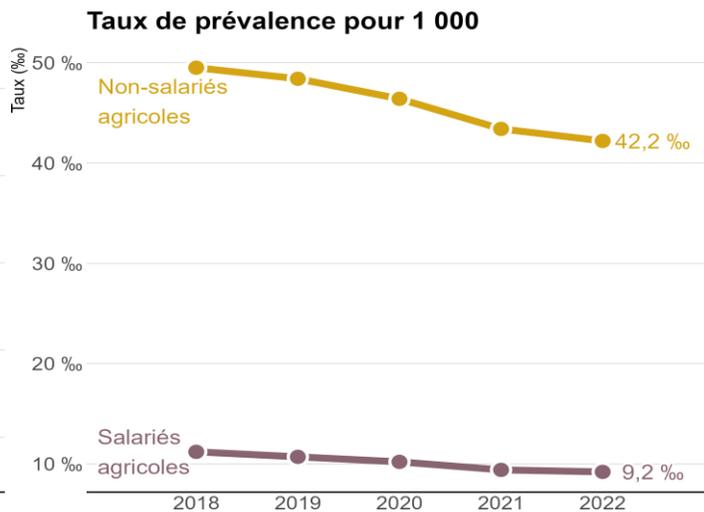
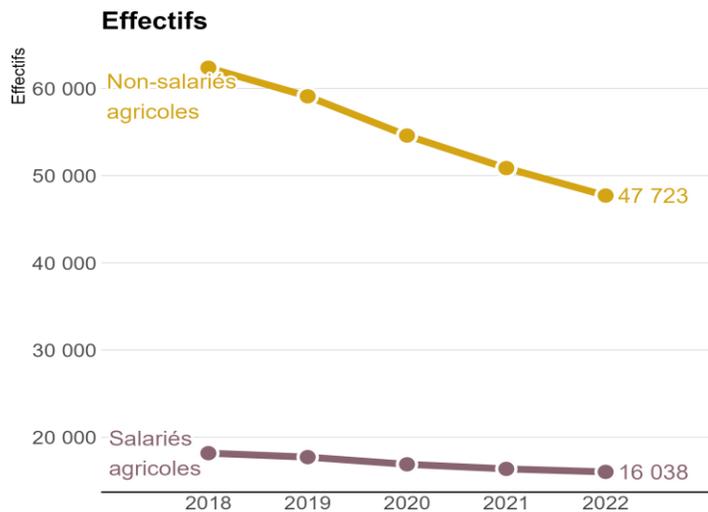
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	47 723	92,6	***	63 761	246 400 240€
Salariés	16 038	98,5	*		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



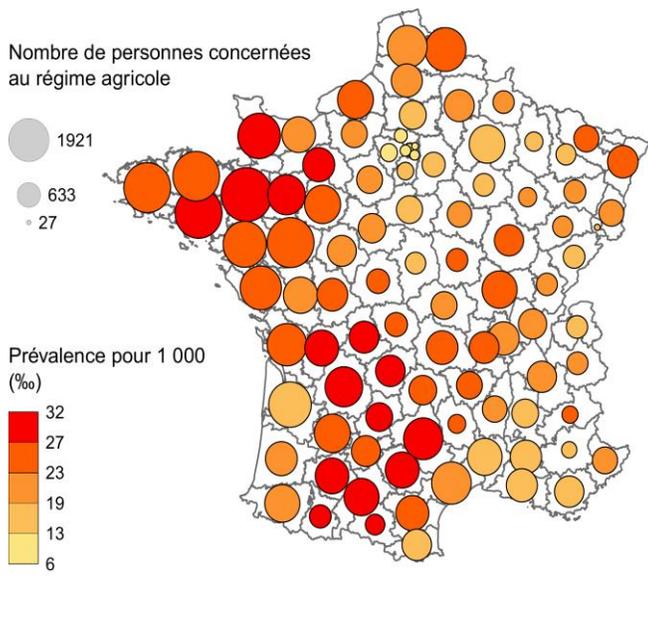
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



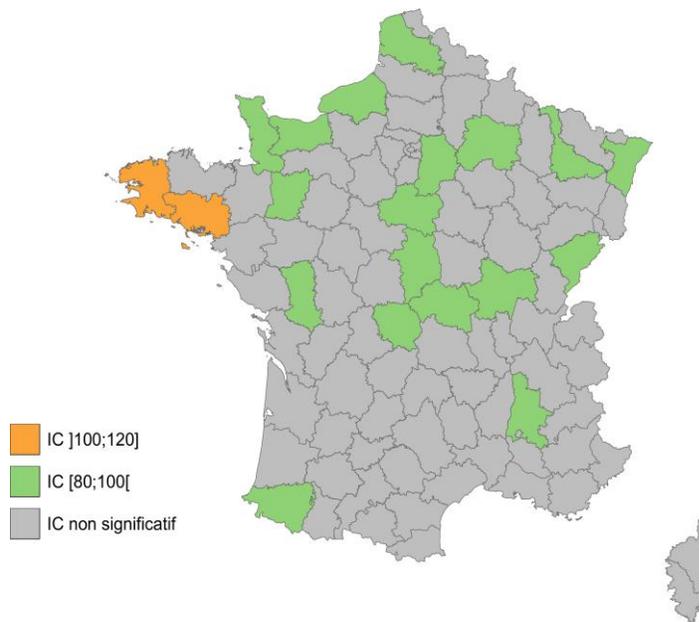
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Démences (dont maladie d'alzheimer) (NEU_DEM_CAT) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de démences, et/ou personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments de la maladie d'Alzheimer au cours de l'année n (à différentes dates), et/ou personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments de la maladie d'Alzheimer au cours de l'année n-1 (à différentes dates), et/ou personnes hospitalisées pour maladie d'Alzheimer ou autres démences au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR) du PMSI-MCO), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une démence comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA) du PMSI-MCO), et/ou personnes hospitalisées pour maladie d'Alzheimer ou autres démences au cours des années n à n-4 (DP ou DA du RIM-P) (à l'exclusion de la démence en lien avec l'infection par le VIH et la maladie de Parkinson)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



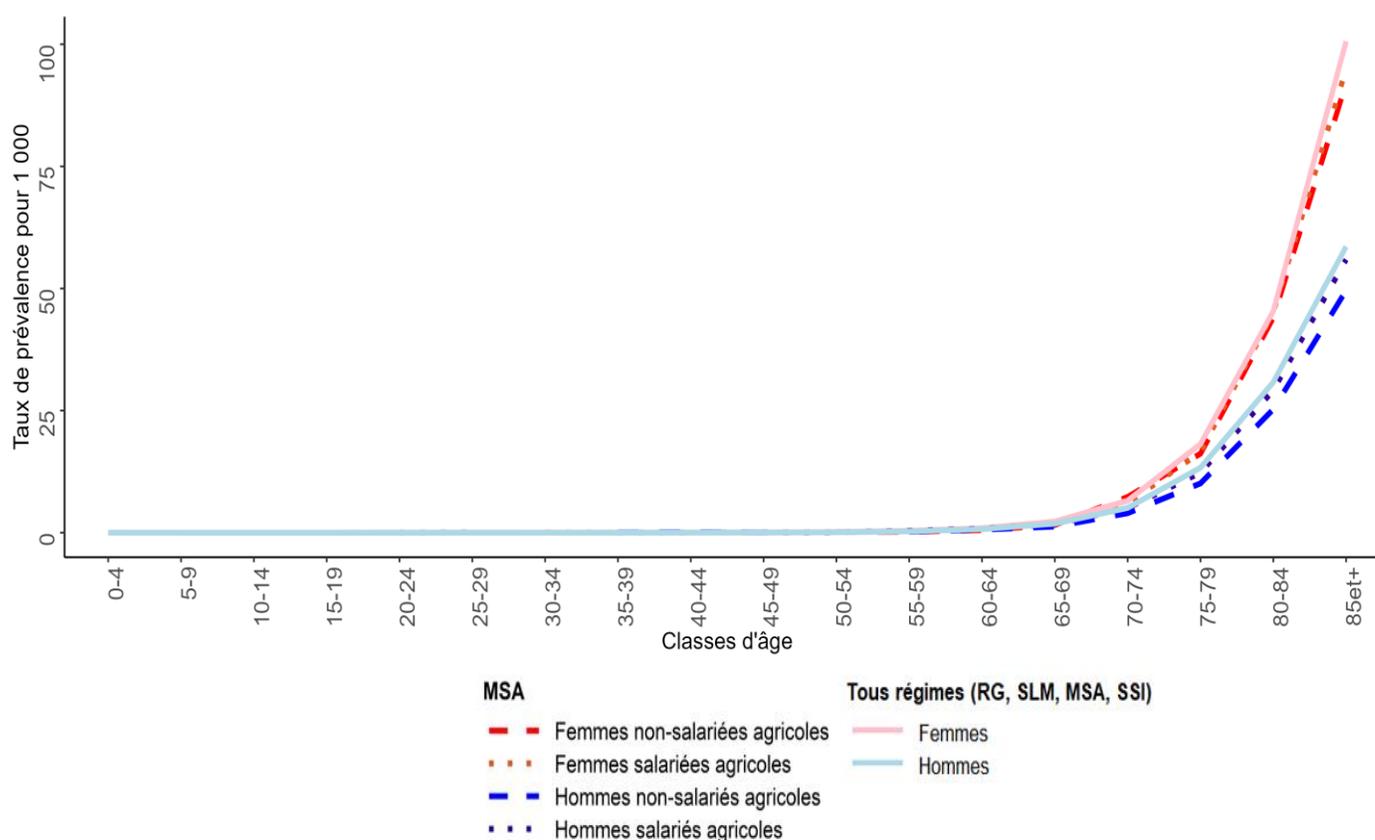
Maladie d'Alzheimer

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 31 772
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 9,78 %
- Taux de prévalence : 11 %
- Âge moyen : 87,5 ans – Âge médian : 88 ans
- Répartition hommes/femmes : 27 % / 73 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 6 848

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



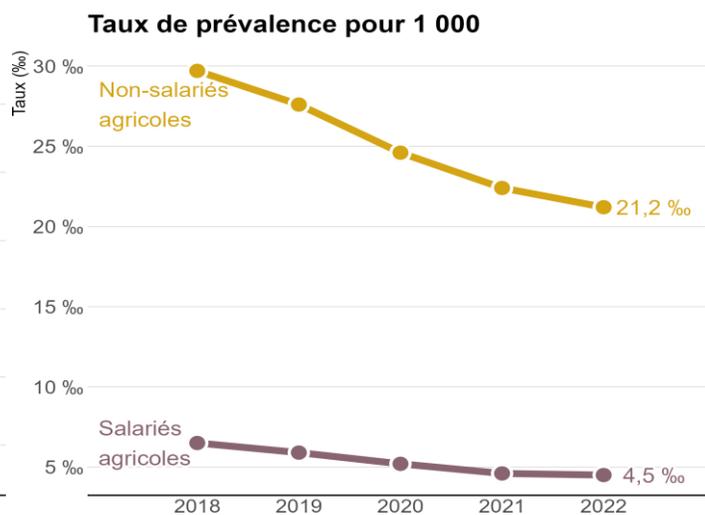
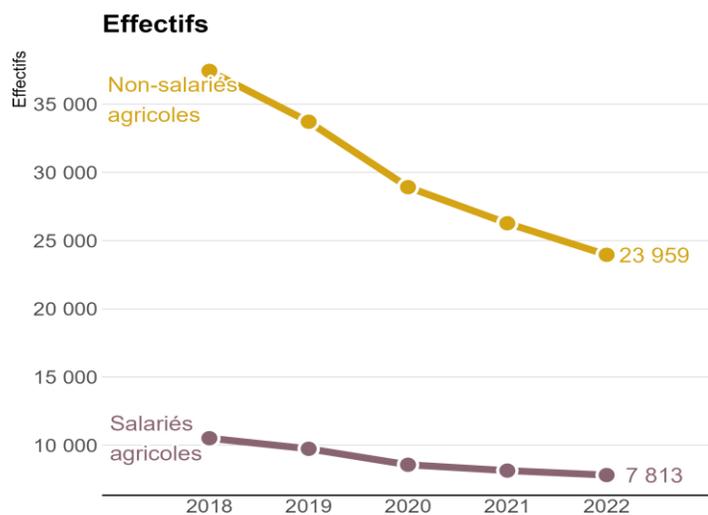
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	23 959	89,8	***
Salariés	7 813	95,0	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

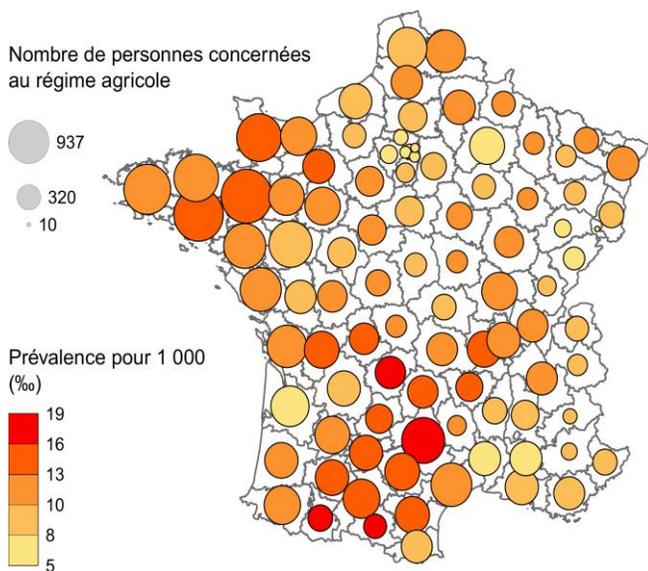


Source: SNDS

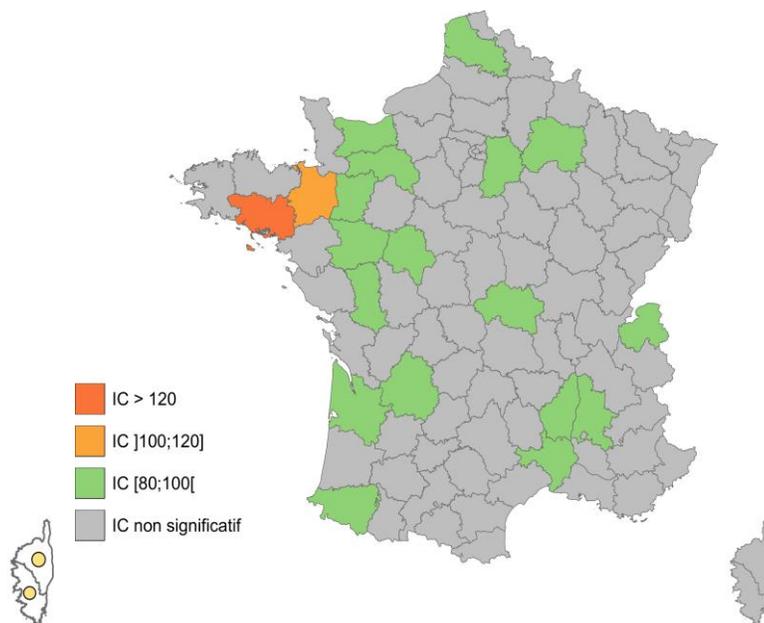


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladie d'alzheimer (NEU_DEM_ALZ) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de maladie d'Alzheimer, et/ou personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments de la maladie d'Alzheimer au cours de l'année n (à différentes dates), et/ou personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments de la maladie d'Alzheimer au cours de l'année n-1 (à différentes dates), et/ou personnes hospitalisées pour maladie d'Alzheimer au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR) du PMSI-MCO), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une maladie d'Alzheimer comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA) du PMSI-MCO), et/ou personnes hospitalisées pour maladie d'Alzheimer au cours des années n à n-4 (DP ou DA du RIM-P)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



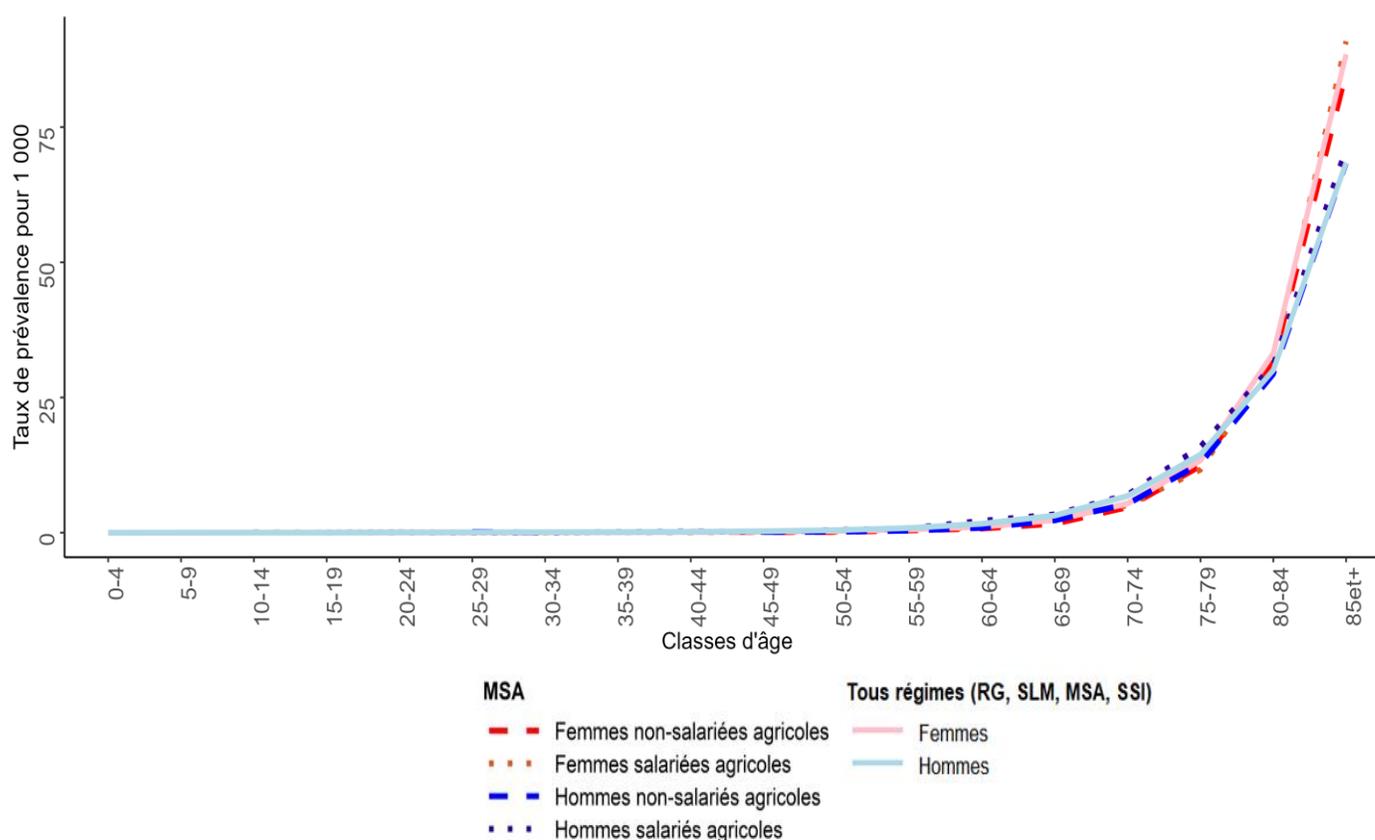
Autres démences

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 31 989
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 0,48 %
- Taux de prévalence : 11,1 ‰
- Âge moyen : 87,6 ans – Âge médian : 89 ans
- Répartition hommes/femmes : 35,7 % / 64,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 11 830

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



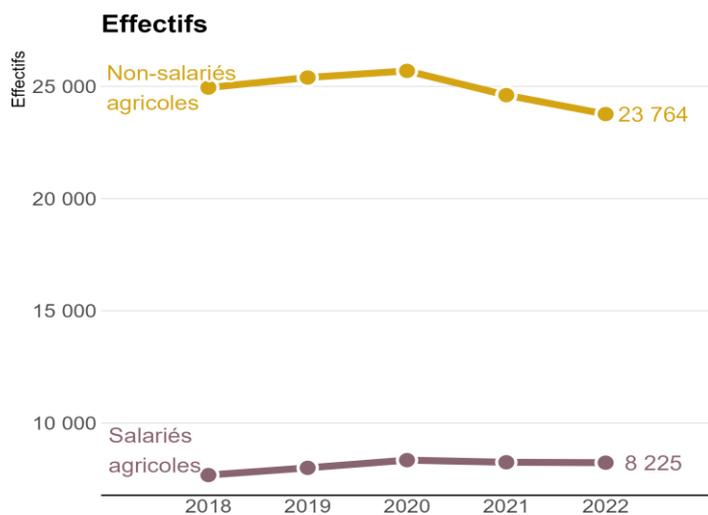
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	23 764	95,5	***
Salariés	8 225	102,2	**

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

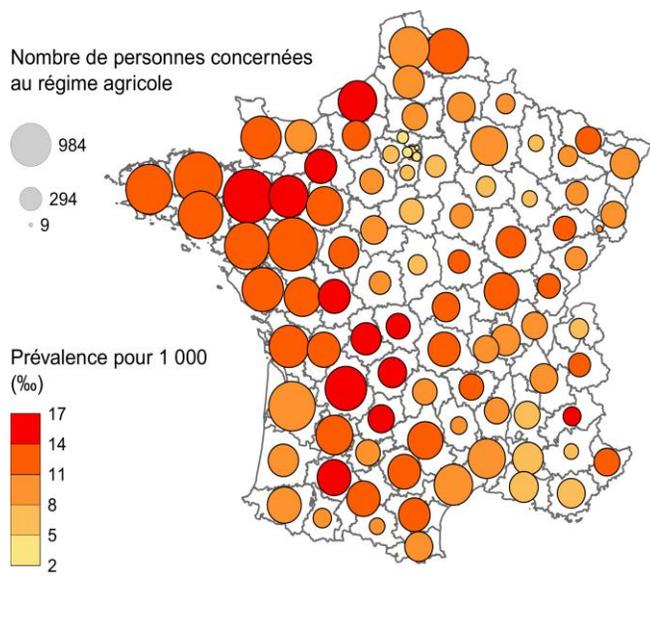


Source: SNDS

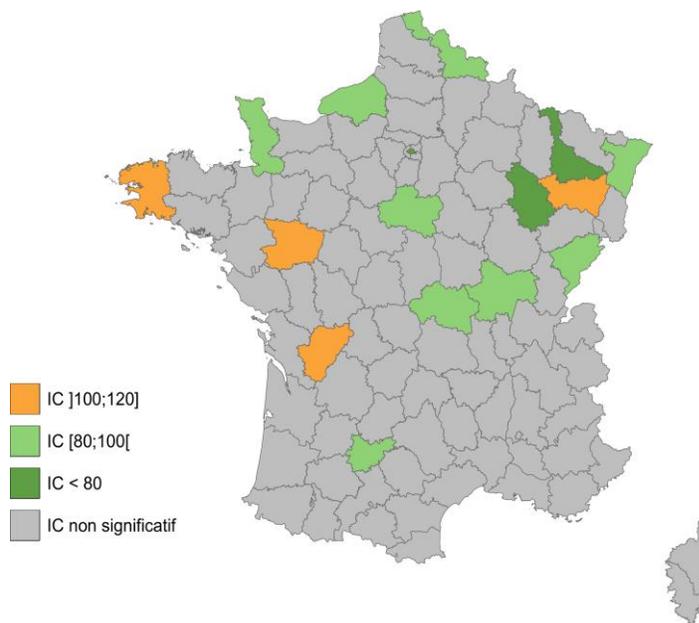


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres démences (NEU_DEM_AUT) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de démences, et/ou personnes hospitalisées pour démences (hormis la maladie d'Alzheimer) au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR) du PMSI-MCO), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une démence comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA) du PMSI-MCO), et/ou personnes hospitalisées pour démences (hormis la maladie d'Alzheimer) au cours des années n à n-4 (DP du RIM-P) (à l'exclusion de la démence en lien avec l'infection par le VIH et la maladie de Parkinson)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

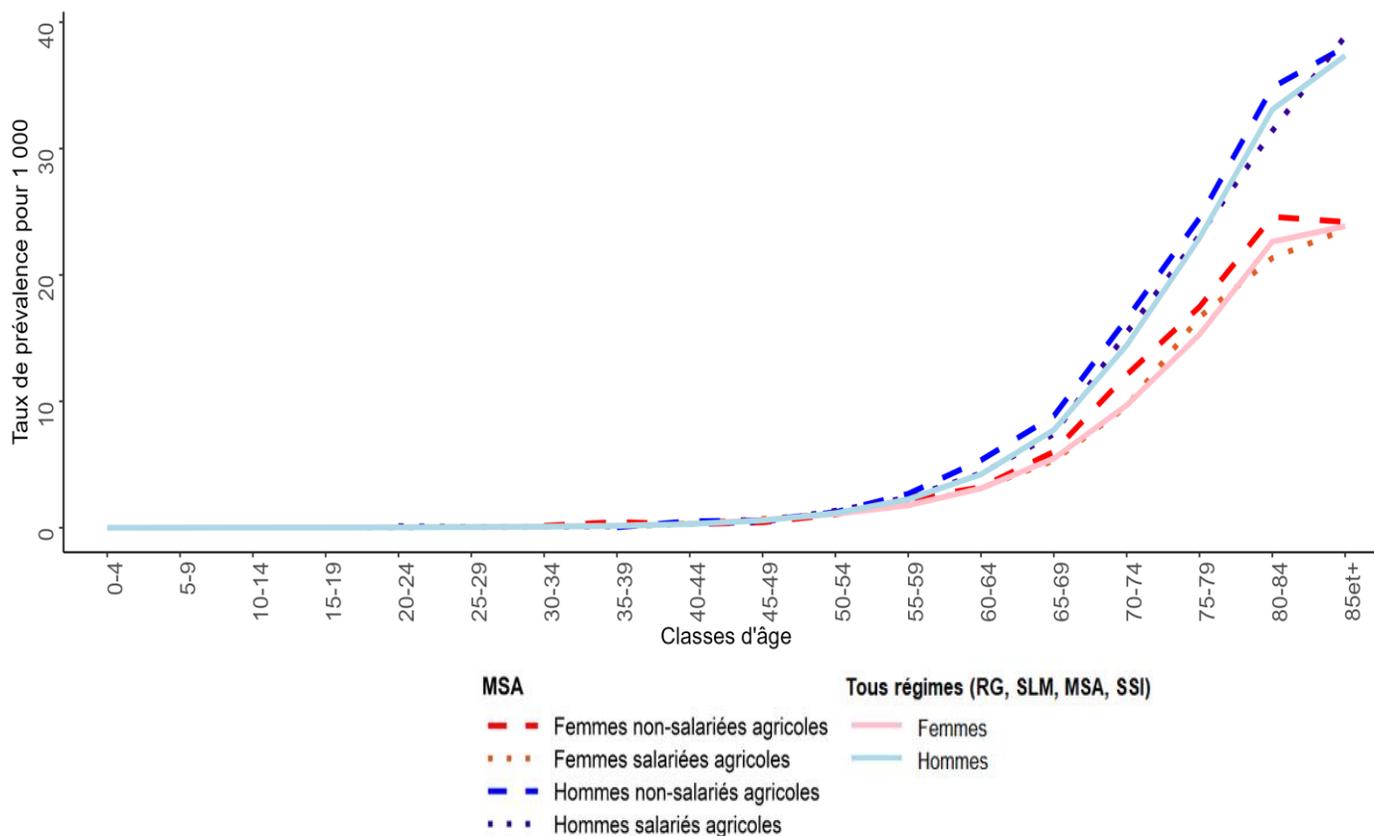


Maladie de Parkinson Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 21 353
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 3,52 %
- Taux de prévalence : 7,4 ‰
- Âge moyen : 80,2 ans – Âge médian : 82 ans
- Répartition hommes/femmes : 54,6 % / 45,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 3 379

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

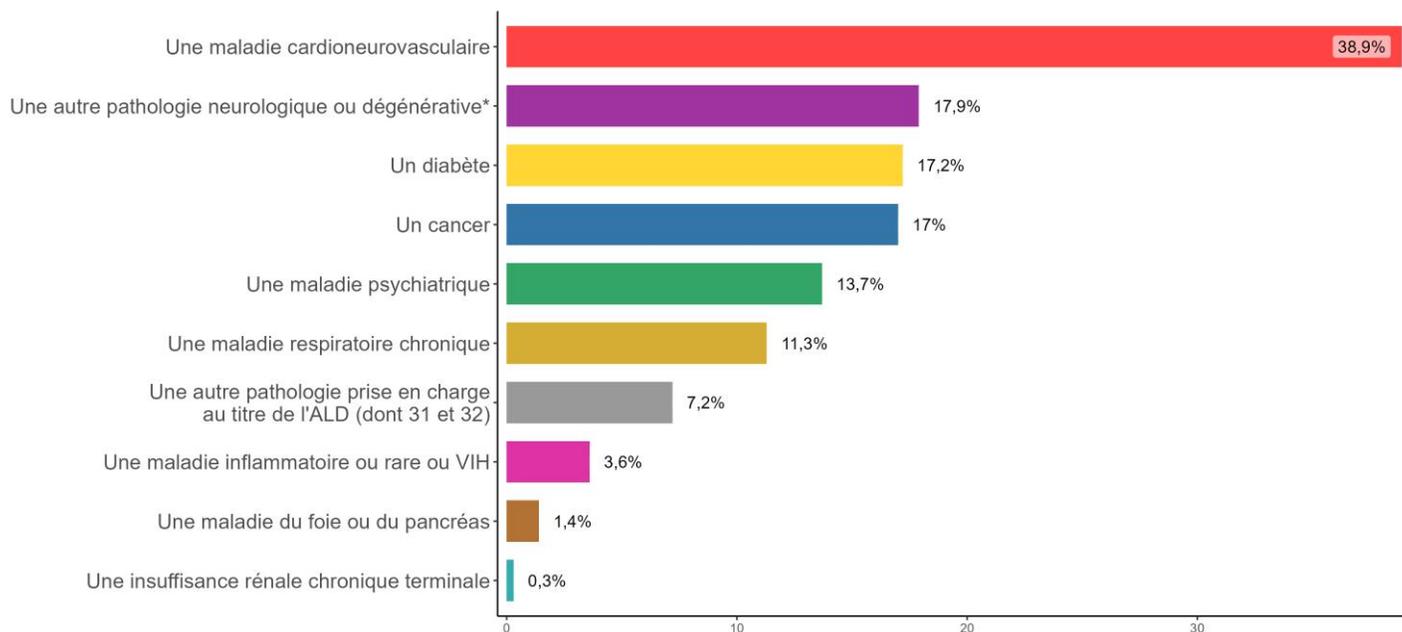


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

68,9 % des assurés pris en charge pour *Maladie de Parkinson*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 13,8 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 3,2 % Épilepsie ; 1,3 % Autres affections neurologiques ; 0,4 % Lésion médullaire ; 0,2 % Sclérose en plaques ; 0,1 % Myopathie ou myasthénie.

Indices comparatifs* et coût

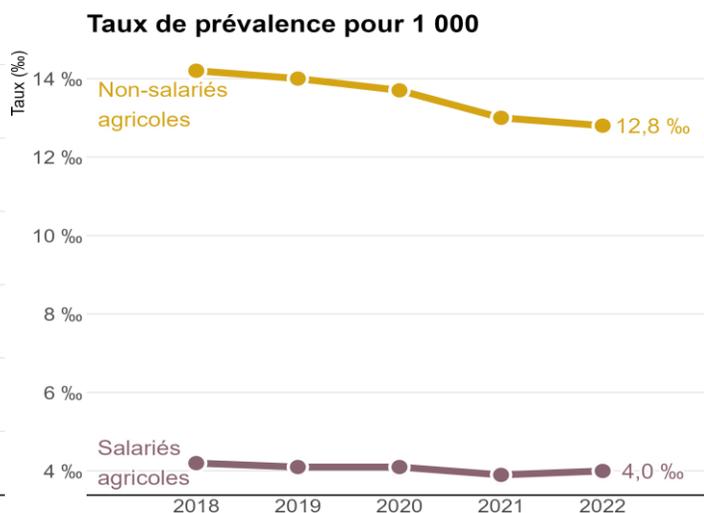
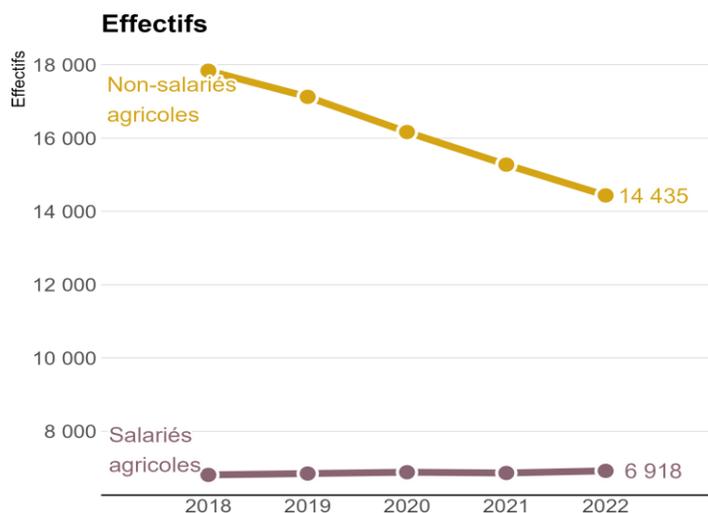
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	14 435	106,5	***	21 353	105 668 368€
Salariés	6 918	100,9	Non significatif		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



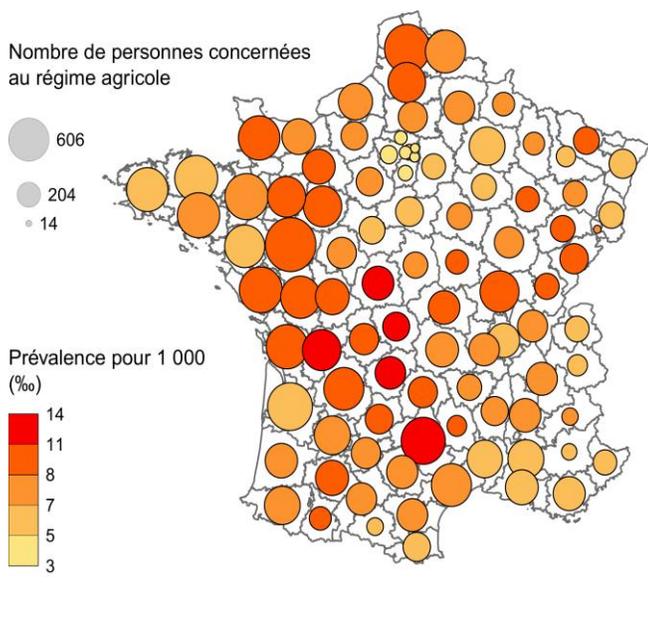
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



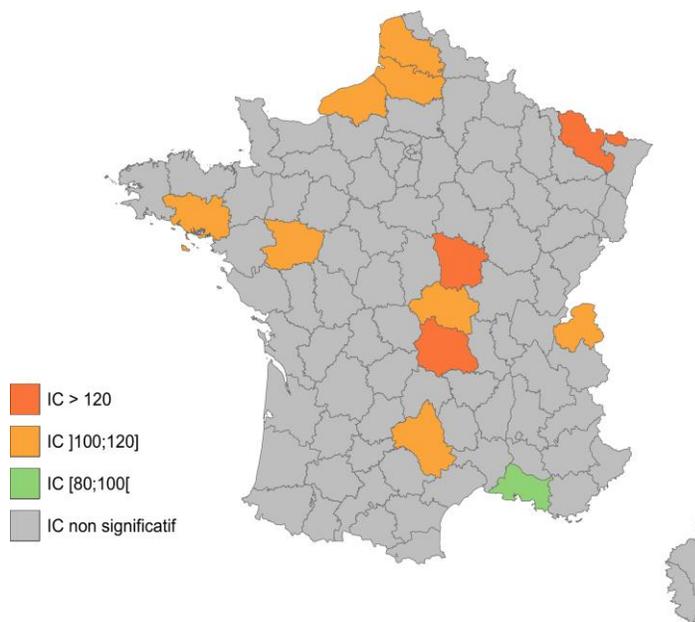
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladie de parkinson (NEU_PRK_IND) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec code CIM-10 de maladie de Parkinson, et/ou personnes ayant reçu au moins trois délivrances d'un médicament spécifique au cours de l'année n (à différentes dates), et/ou personnes hospitalisées MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) ou RIM-P (DP ou diagnostic associé (DA)) pour maladie de Parkinson ou démence de la maladie de Parkinson au cours des années n à n-4 (DP ou DR), et/ou personnes hospitalisées MCO au cours de l'année n pour tout autre motif avec une maladie de Parkinson ou démence de la maladie de Parkinson comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou DA)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

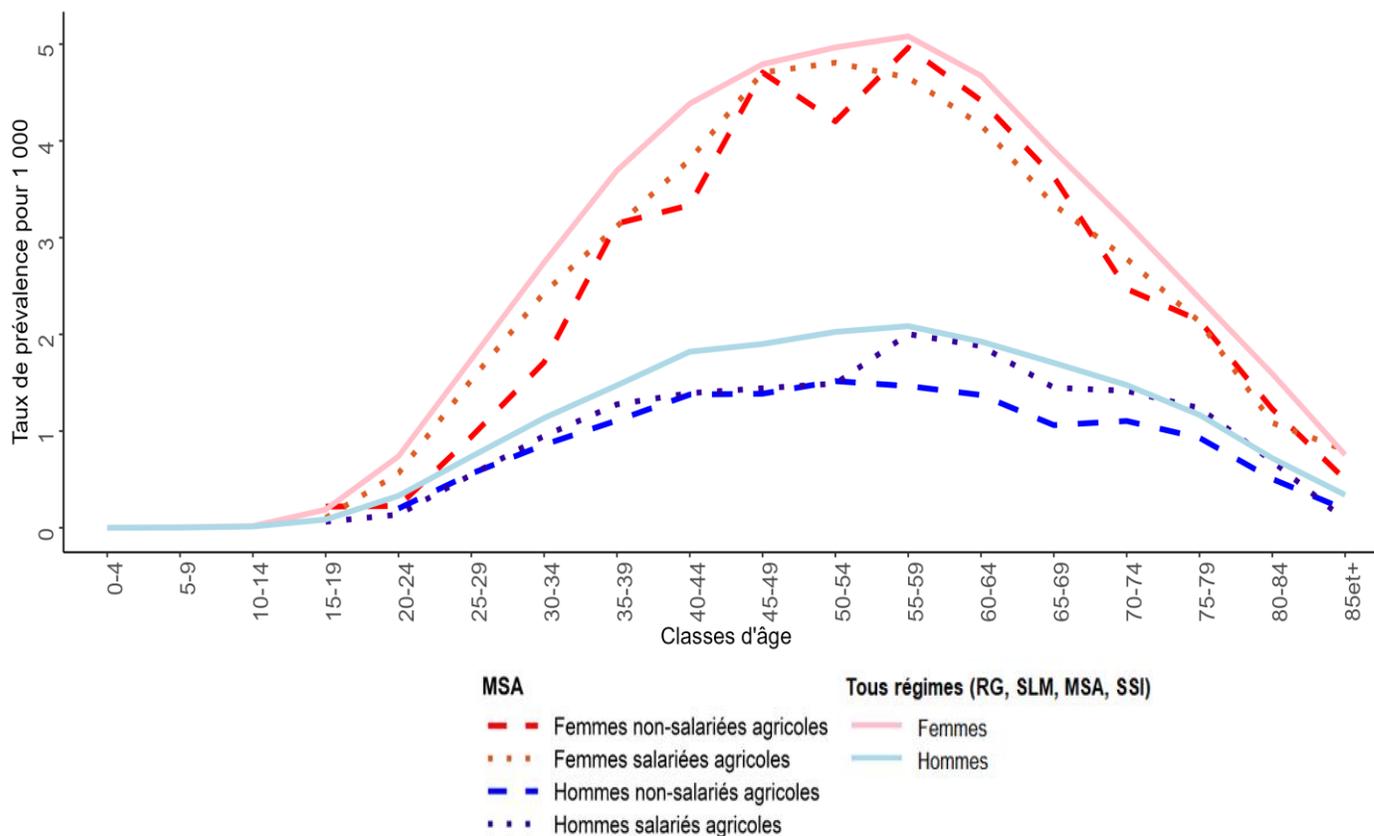


Sclérose en plaques Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 278
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 2,24 %
- Taux de prévalence : 1,5 ‰
- Âge moyen : 56,1 ans – Âge médian : 57 ans
- Répartition hommes/femmes : 34,3 % / 65,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 320

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

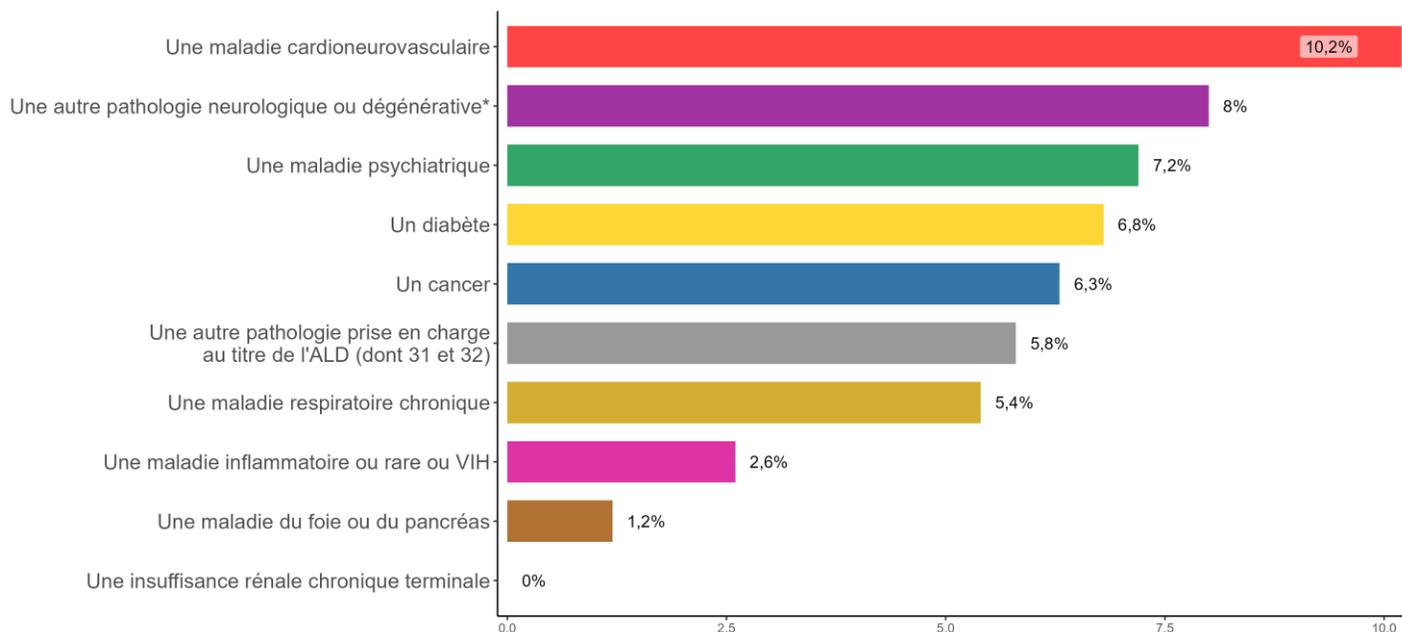


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

38 % des assurés pris en charge pour *Sclérose en plaques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 3,2 % Autres affections neurologiques ; 2,5 % Épilepsie ; 1,3 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 1 % Maladie de Parkinson ; 0,4 % Myopathie ou myasthénie ; 0,1 % Lésion médullaire.

Indices comparatifs* et coût

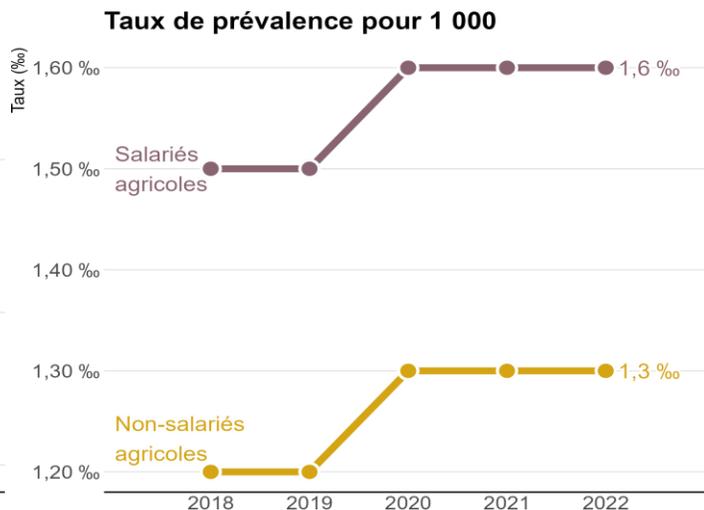
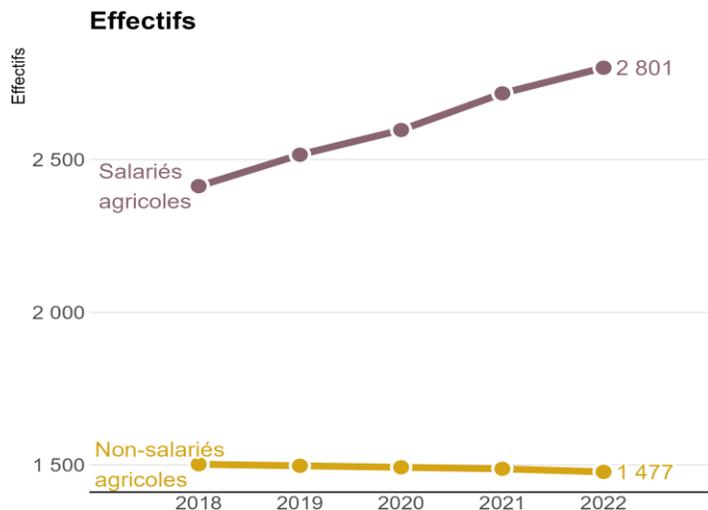
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	1 477	79,2	***	4 278	57 308 930€
Salariés	2 801	88,0	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



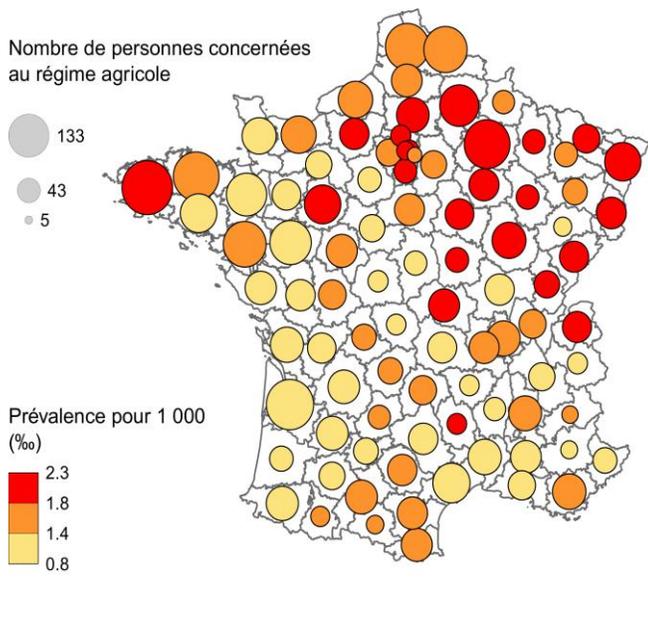
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



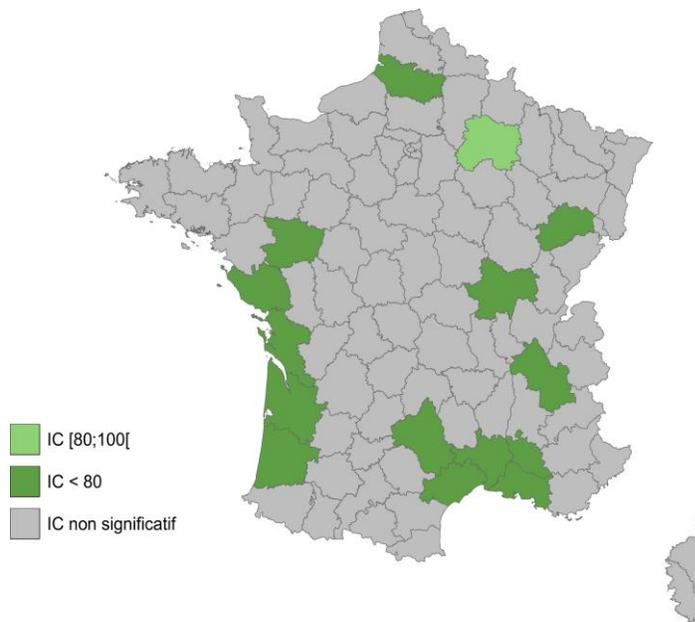
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Sclérose en plaques (NEU_SEP_IND) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec code CIM-10 de sclérose en plaque, et/ou personnes hospitalisées pour sclérose en plaque au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR))

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

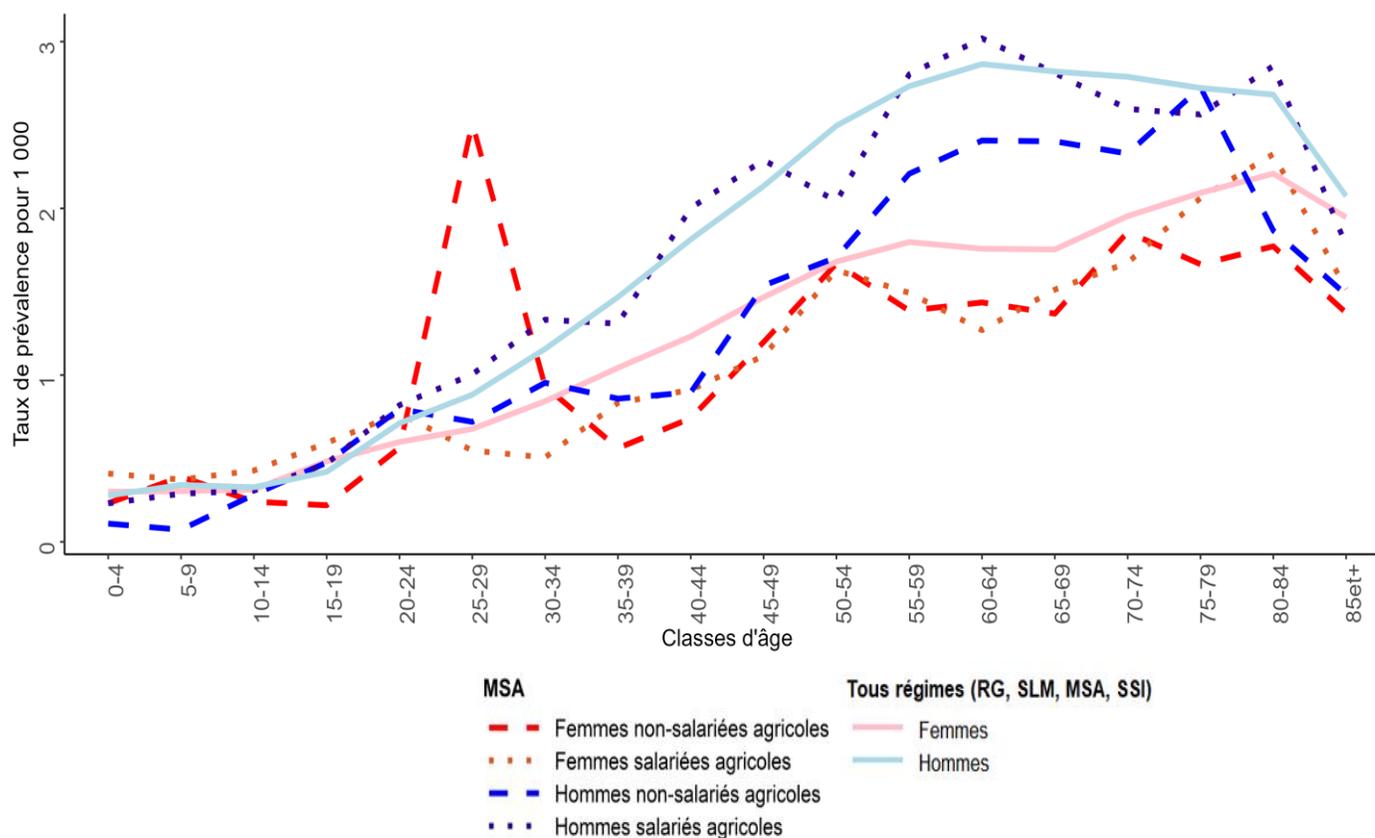


Lésion médullaire Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 162
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 0,01 %
- Taux de prévalence : 1,4 ‰
- Âge moyen : 59,9 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 63,5 % / 36,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 843

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

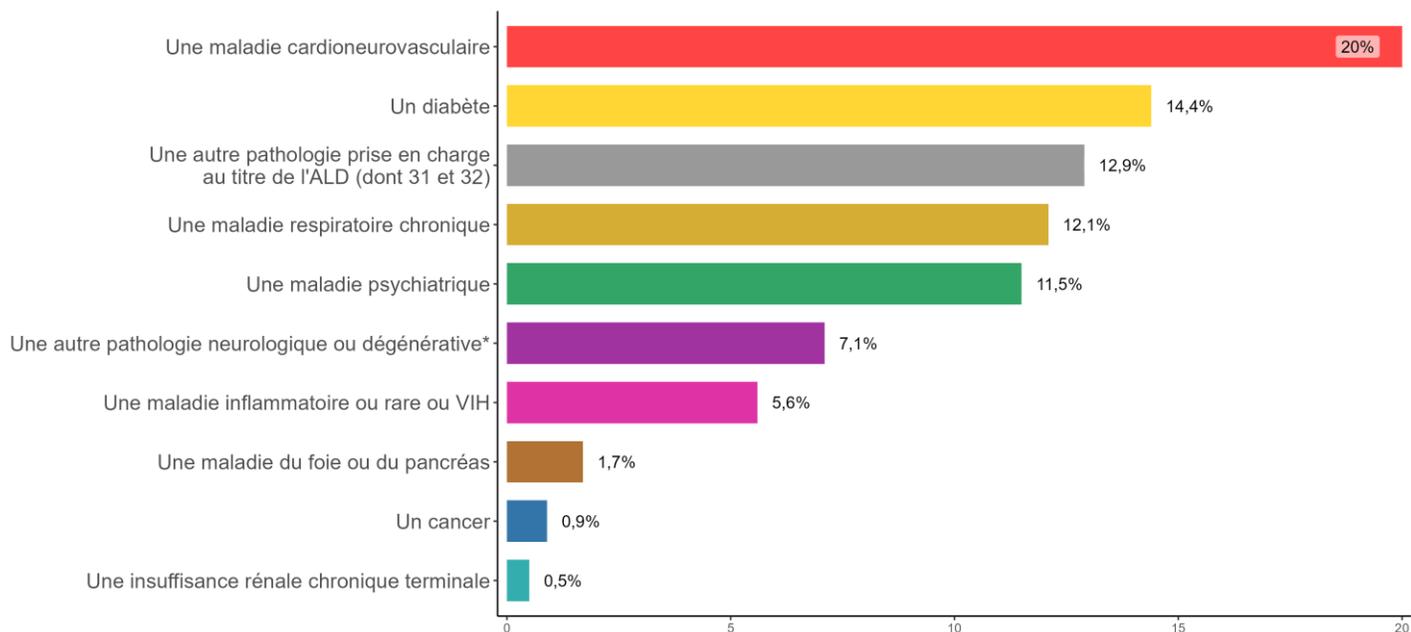


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

55,6 % des assurés pris en charge pour *Lésion médullaire*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 2,8 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 2,6 % Épilepsie ; 2 % Maladie de Parkinson ; 0,1 % Myopathie ou myasthénie ; 0,1 % Sclérose en plaques ; 0 % Autres affections neurologiques.

Indices comparatifs* et coût

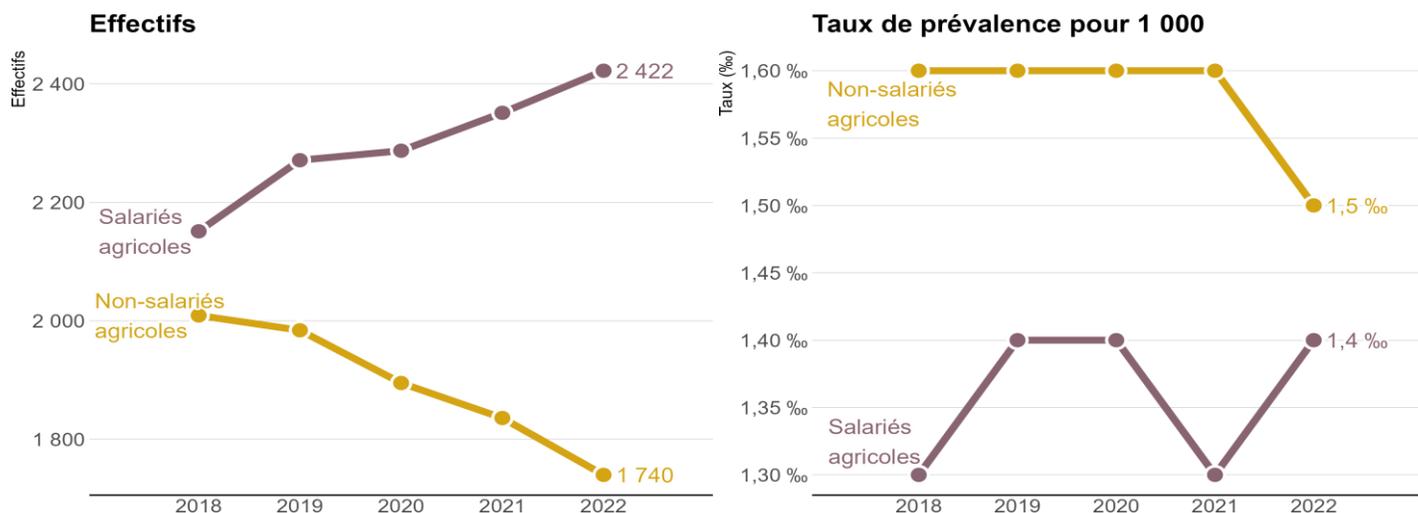
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	1 740	78,6	***	4 162	34 856 536€
Salariés	2 422	95,3	**		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



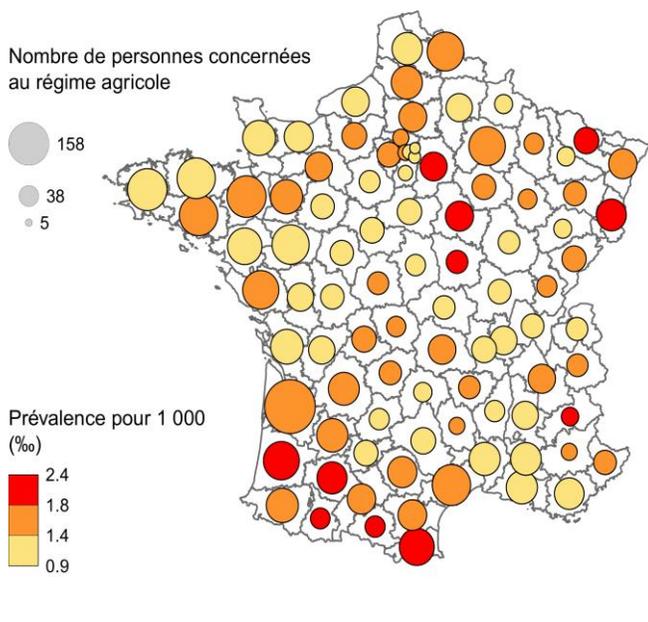
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



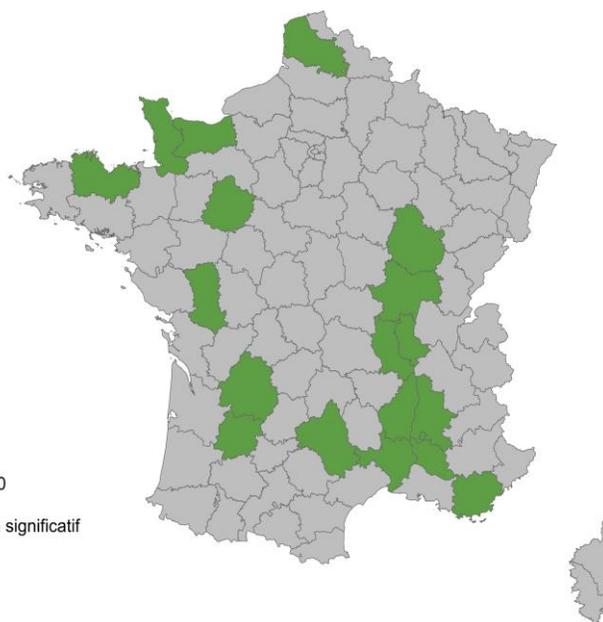
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Lésion médullaire (NEU_LME_IND) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de lésion médullaire, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR))

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



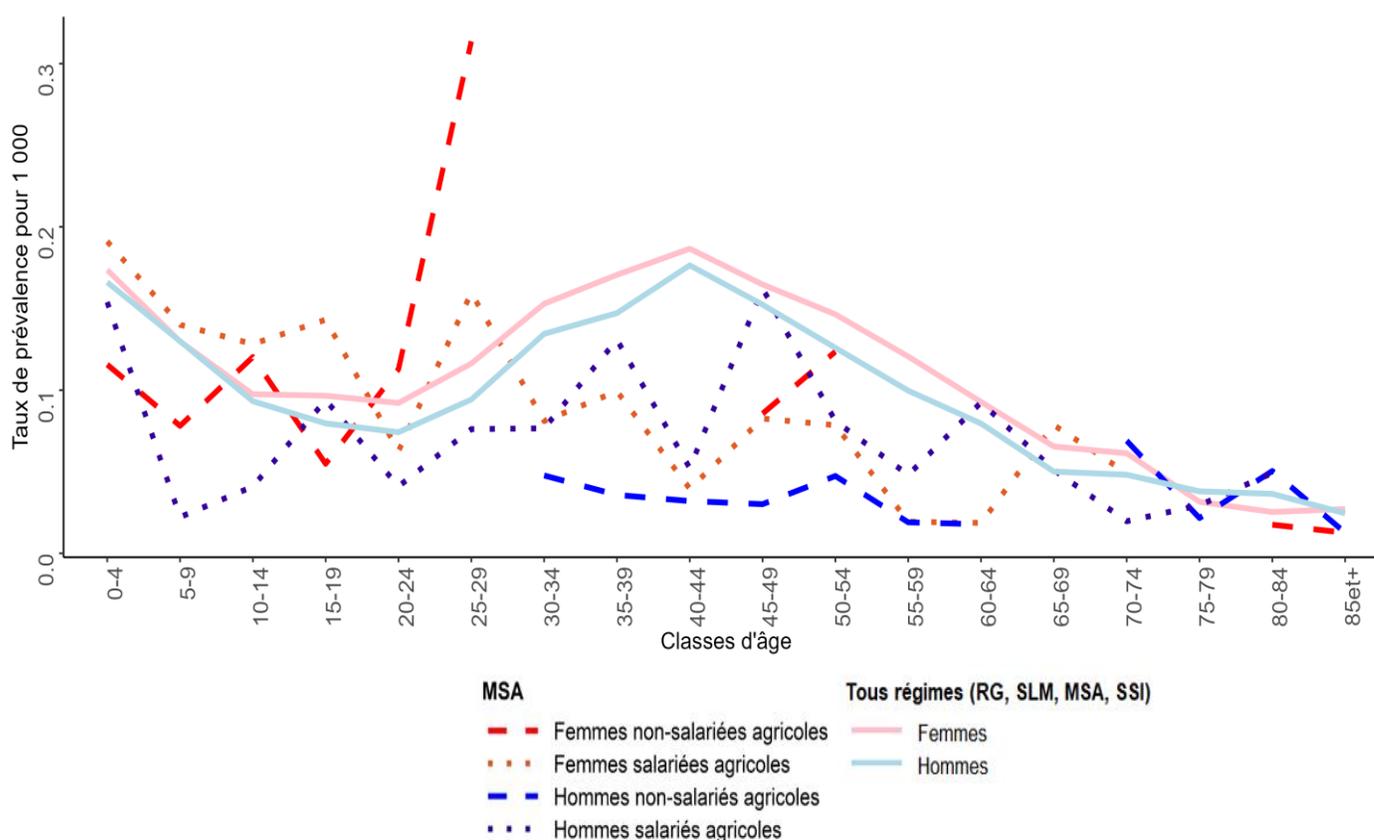
Spina bifida

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 164
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 1,33 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 37,3 ans – Âge médian : 36,5 ans
- Répartition hommes/femmes : 52,4 % / 47,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 14

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



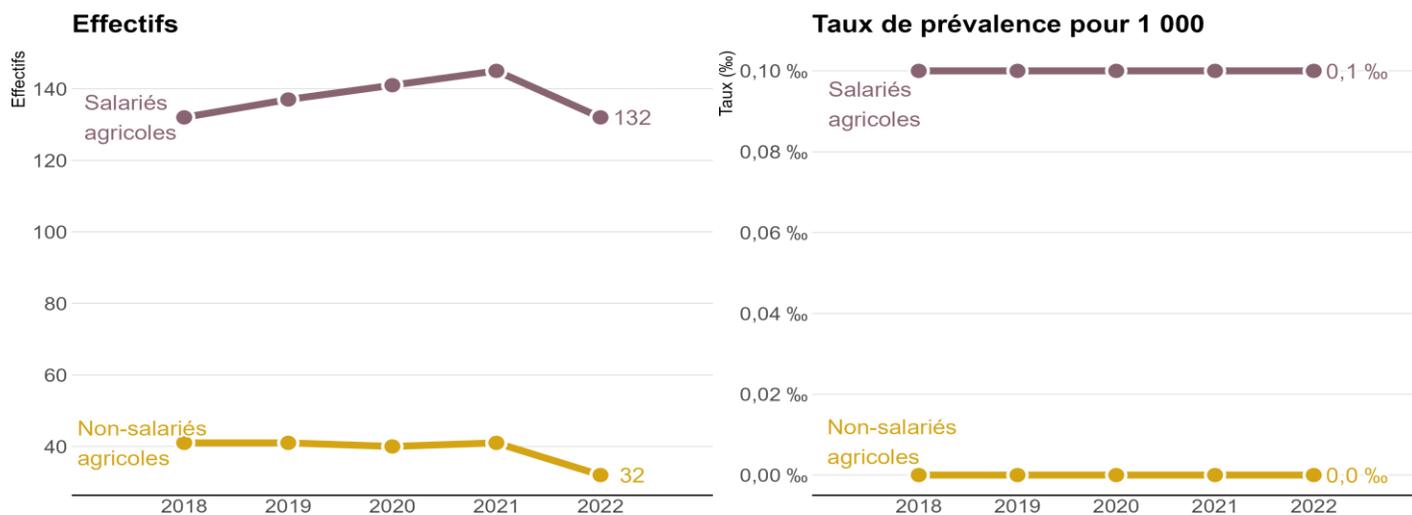
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	32	37,5	***
Salariés	132	70,1	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

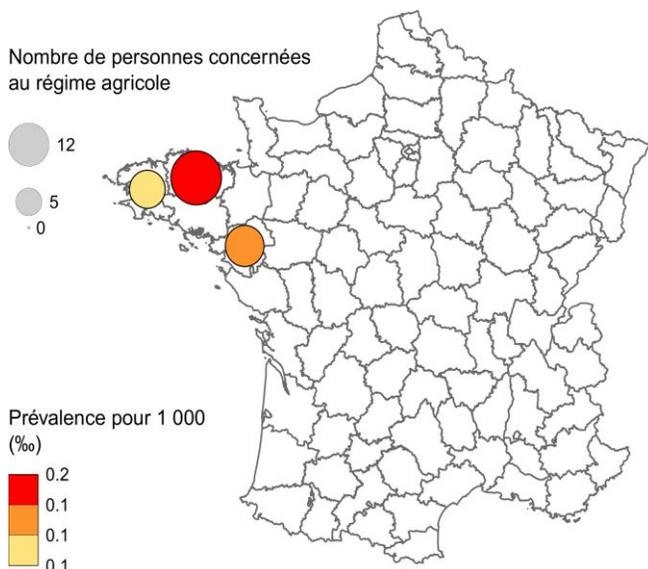


Source: SNDS

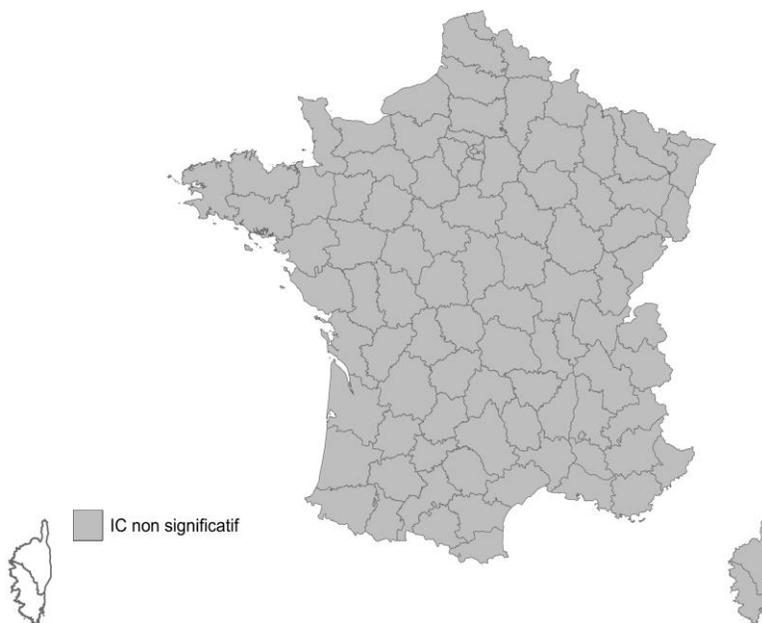


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Spina bifida (NEU_LME_SBI) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de Spina bifida, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR))

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



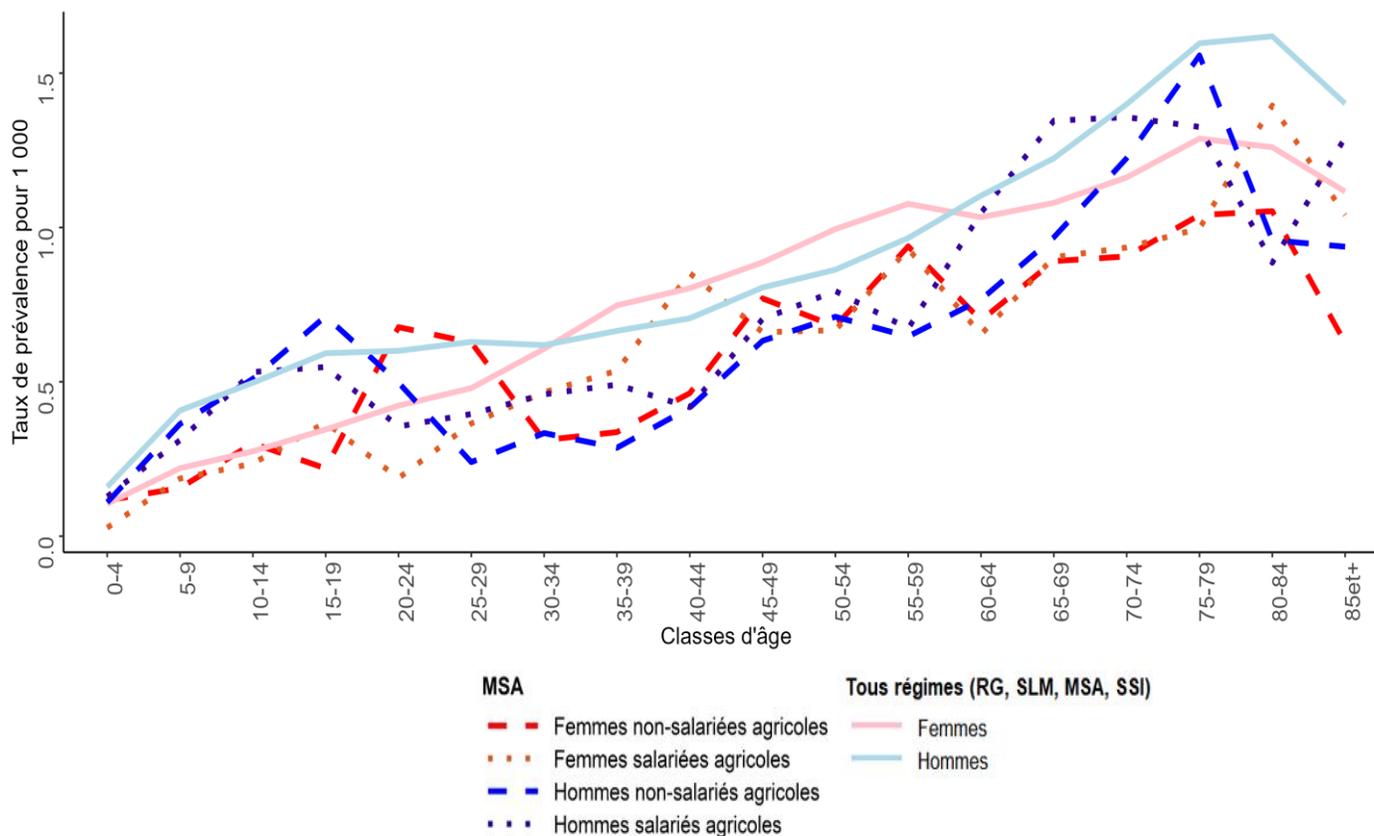
Myopathie ou myasthénie

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 002
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 1,25 %
- Taux de prévalence : 0,7 ‰
- Âge moyen : 59,8 ans – Âge médian : 65 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,7 % / 42,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 219

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

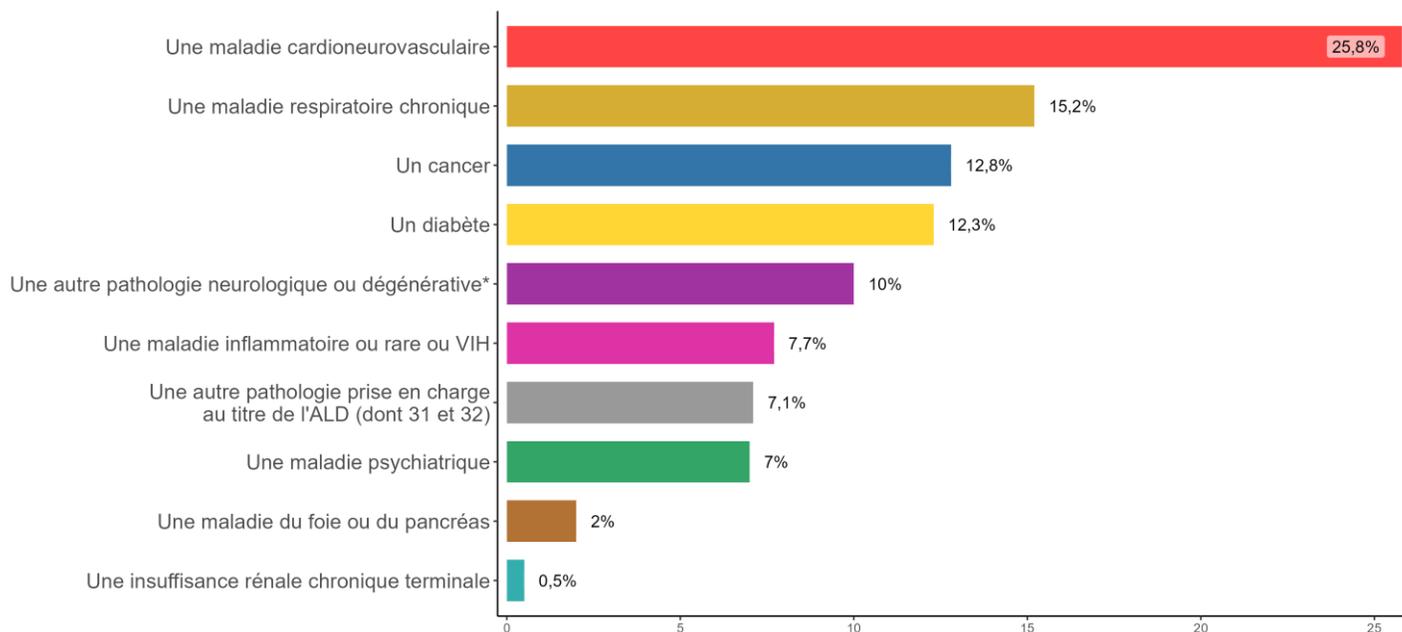


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

60,6 % des assurés pris en charge pour *Myopathie ou myasthénie*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 3,8 % Autres affections neurologiques ; 2,3 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 2 % Épilepsie ; 1,2 % Maladie de Parkinson ; 0,7 % Sclérose en plaques ; 0,2 % Lésion médullaire.

Indices comparatifs* et coût

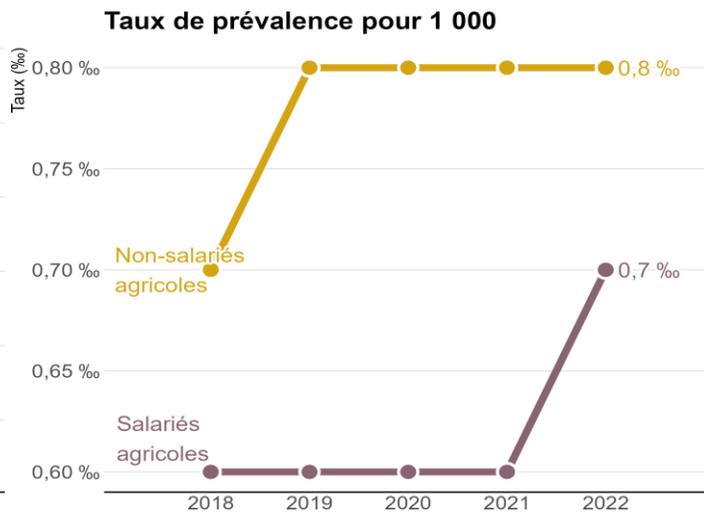
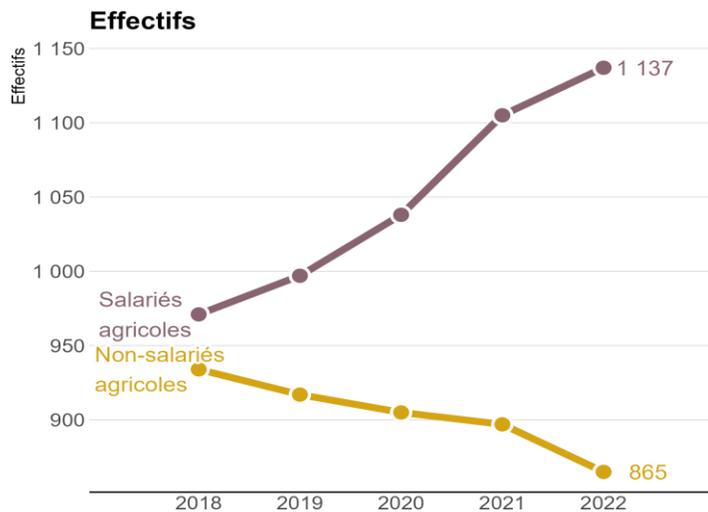
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	865	73,5	***	2 002	14 596 322€
Salariés	1 137	82,1	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



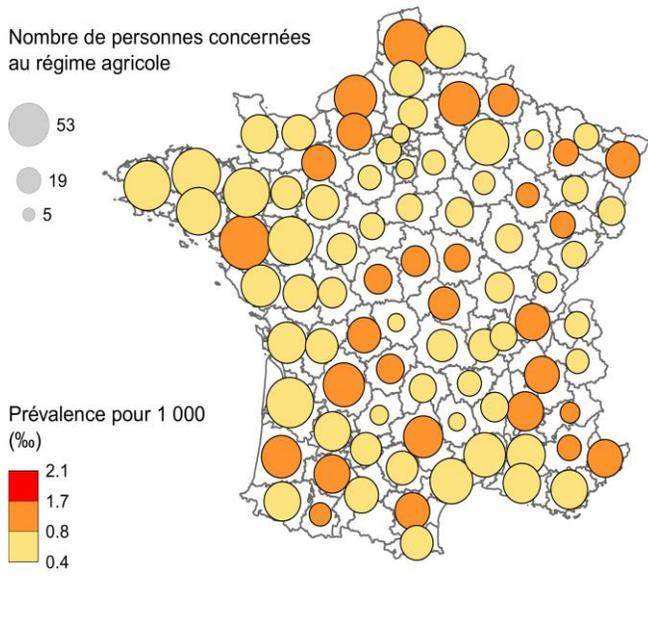
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



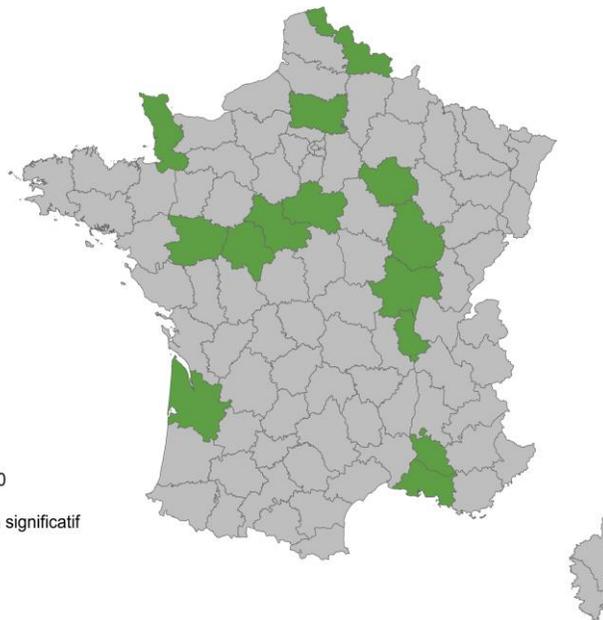
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Myopathie ou myasthénie (NEU_MMY_IND) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 d'affections musculaires ou neuromusculaires, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR))

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



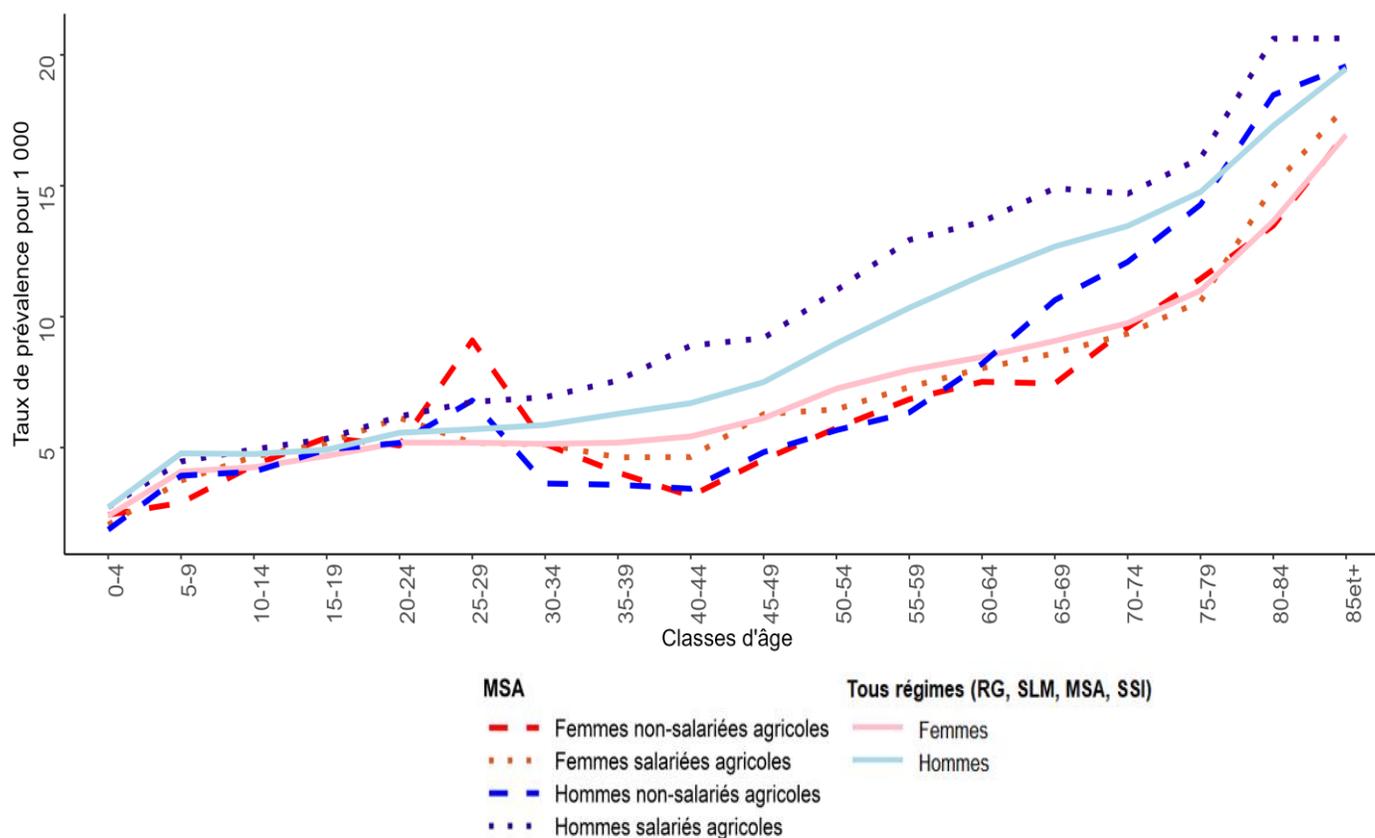
Épilepsie

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 26 213
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 0,55 %
- Taux de prévalence : 9,1 ‰
- Âge moyen : 61,8 ans – Âge médian : 66 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,1 % / 41,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 4 147

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

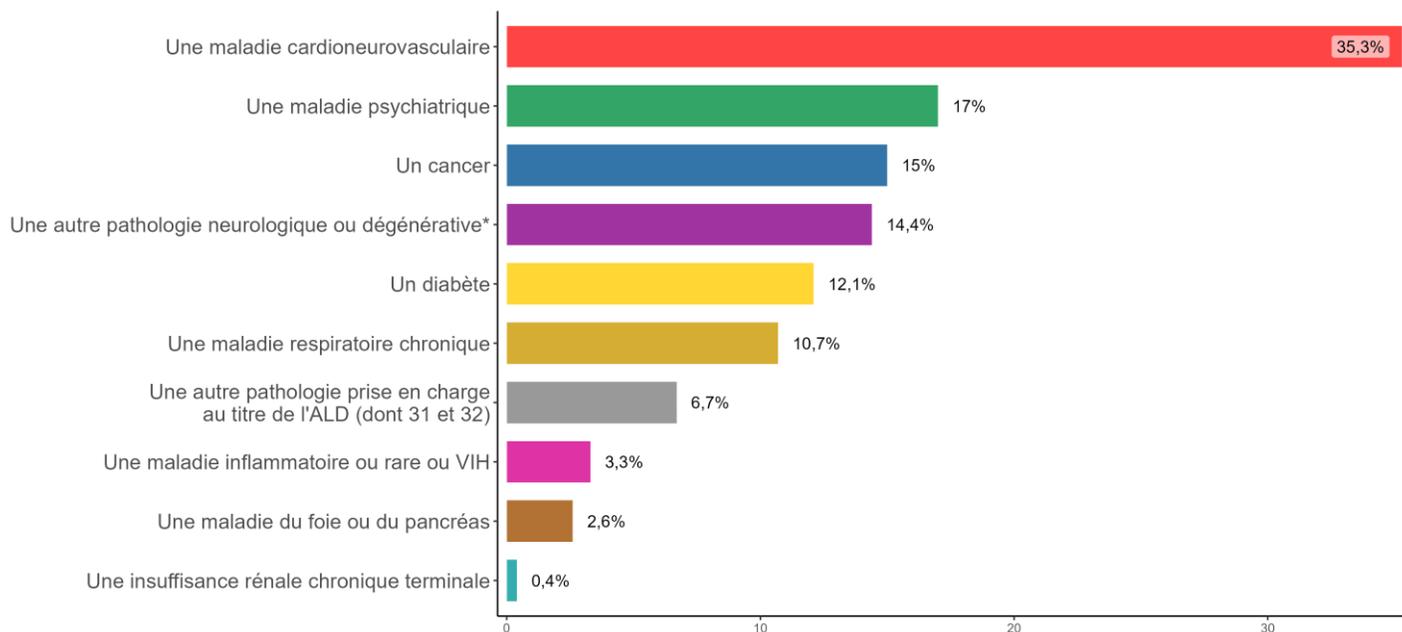


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67,5 % des assurés pris en charge pour *Épilepsie*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 9,8 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 2,6 % Maladie de Parkinson ; 1,8 % Autres affections neurologiques ; 0,4 % Sclérose en plaques ; 0,4 % Lésion médullaire ; 0,2 % Myopathie ou myasthénie.

Indices comparatifs* et coût

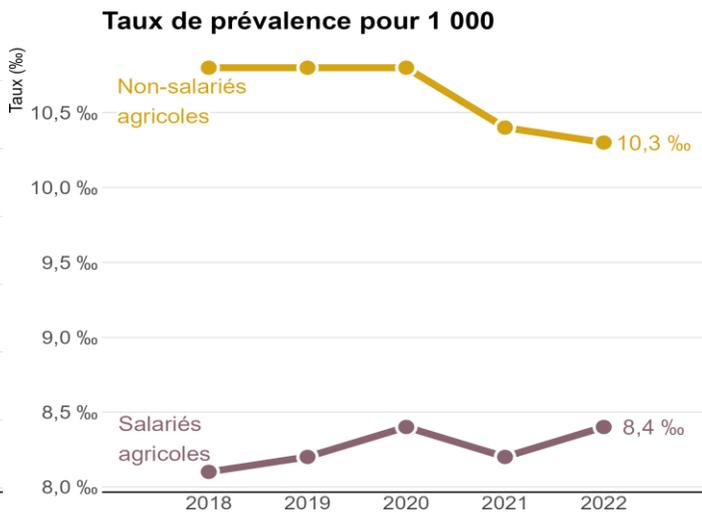
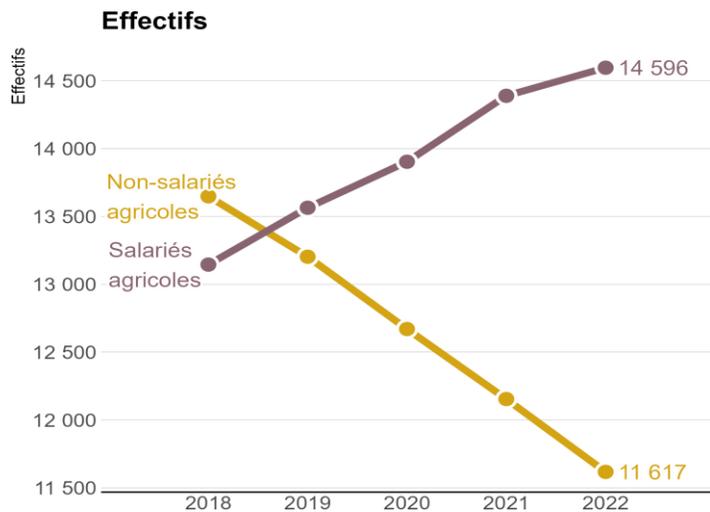
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	11 617	90,8	***	26 213	51 195 511€
Salariés	14 596	108,8	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



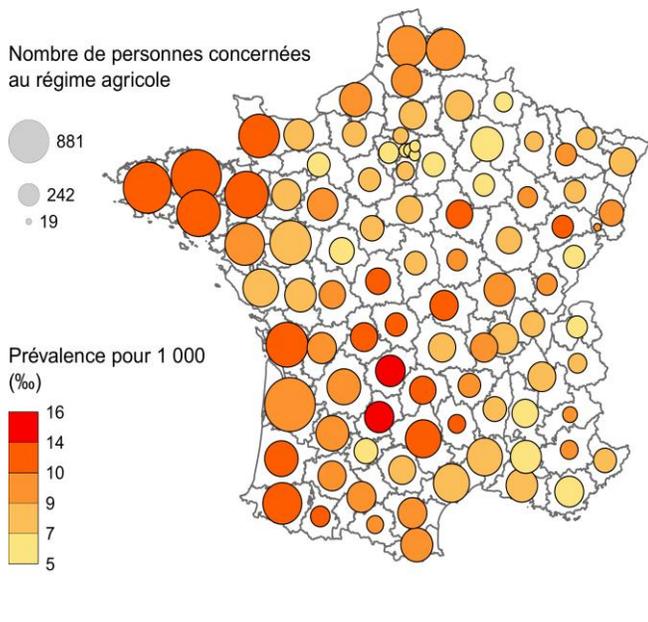
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



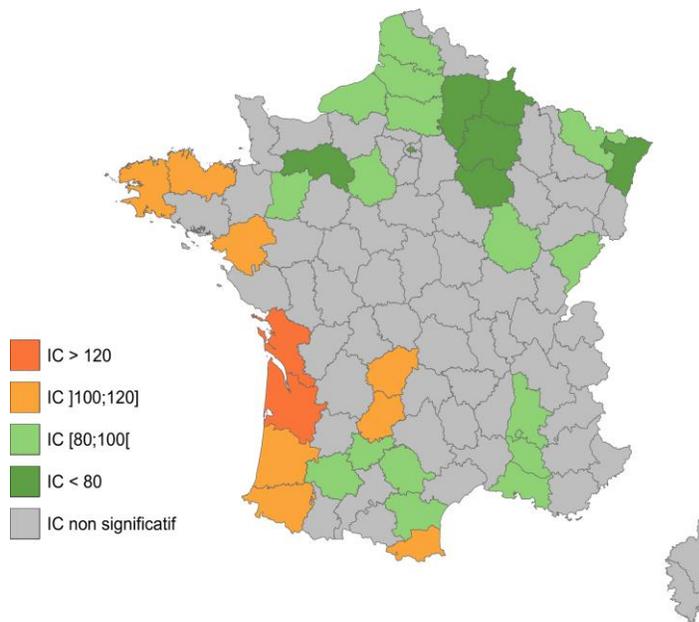
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Épilepsie (NEU_EPI_IND) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 d'épilepsie ou d'état de mal épileptique, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR))

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



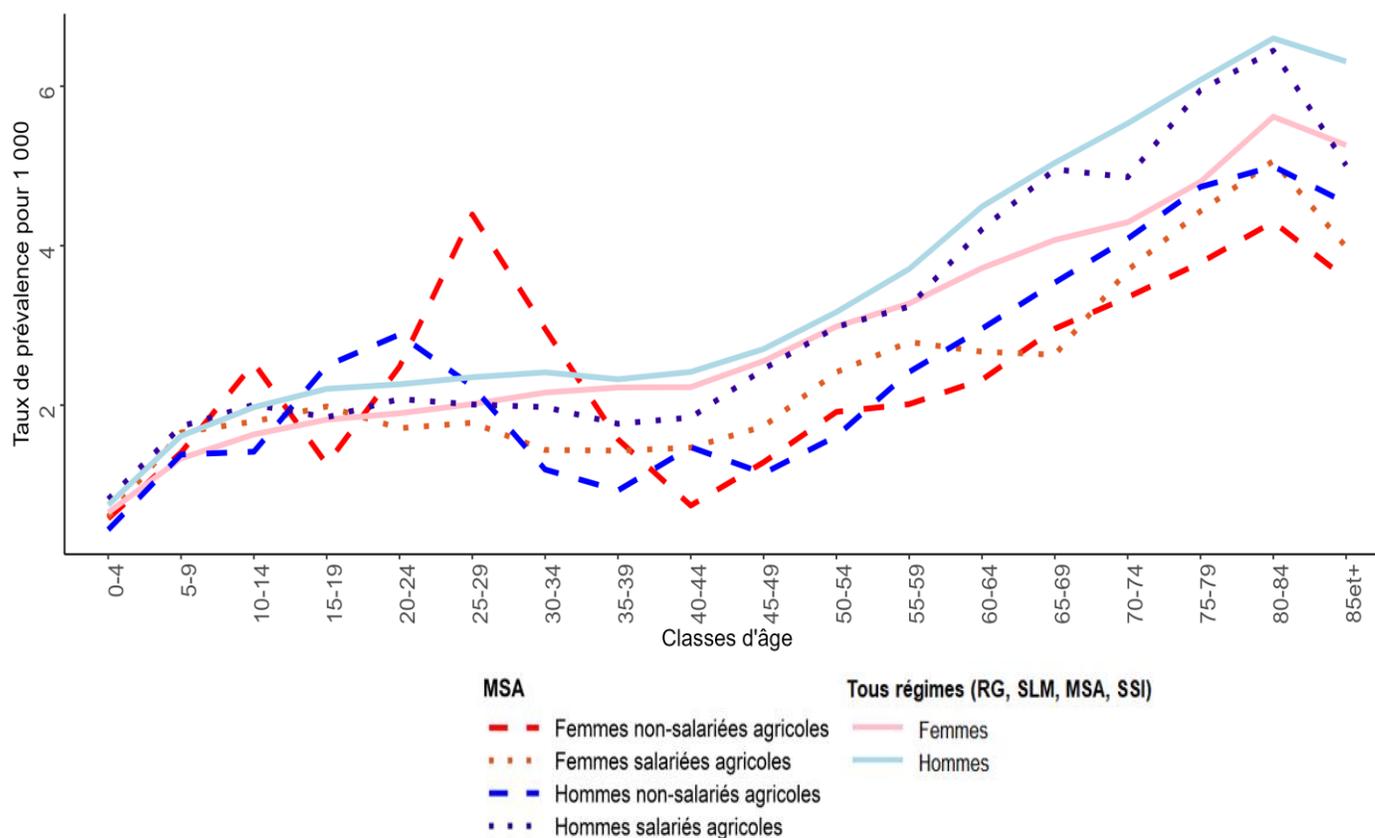
Autres affections neurologiques

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 7 932
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 2,89 %
- Taux de prévalence : 2,8 ‰
- Âge moyen : 59,6 ans – Âge médian : 65 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,8 % / 42,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 1 013

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

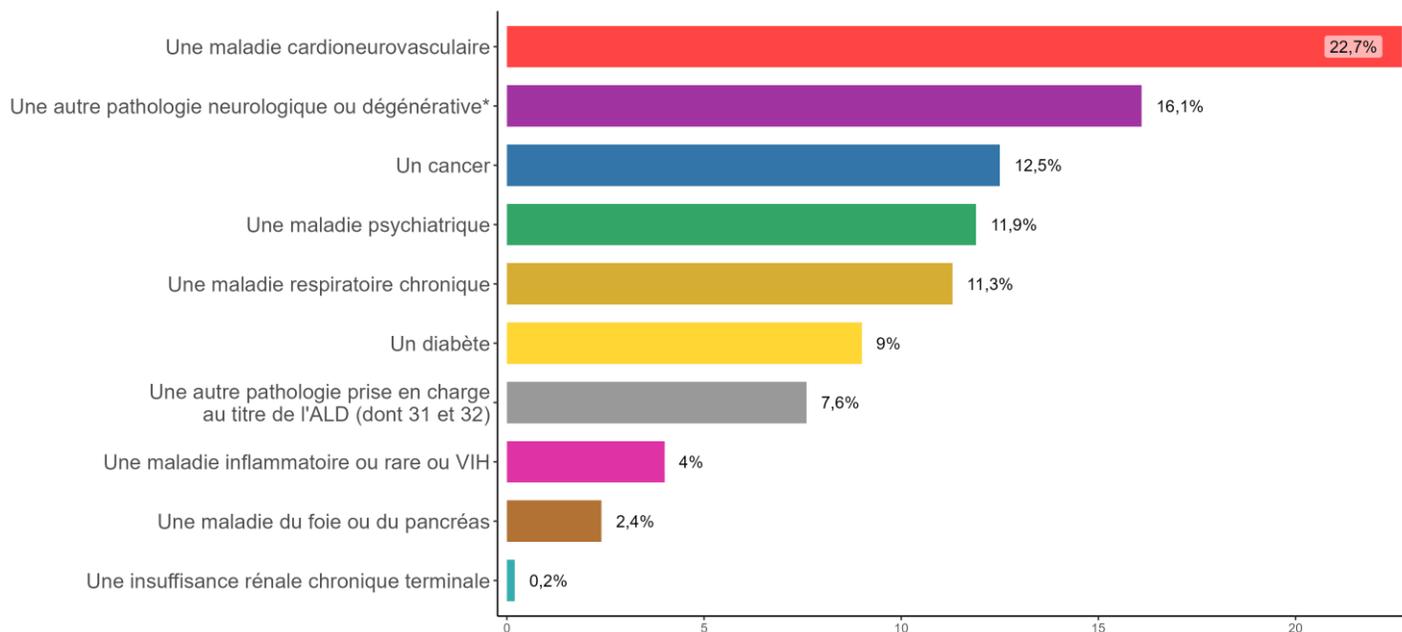


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

59,8 % des assurés pris en charge pour *Autres affections neurologiques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

*dont 5,9 % Épilepsie ; 5,1 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 3,5 % Maladie de Parkinson ; 1,7 % Sclérose en plaques ; 1 % Myopathie ou myasthénie ; 0 % Lésion médullaire.

Indices comparatifs* et coût

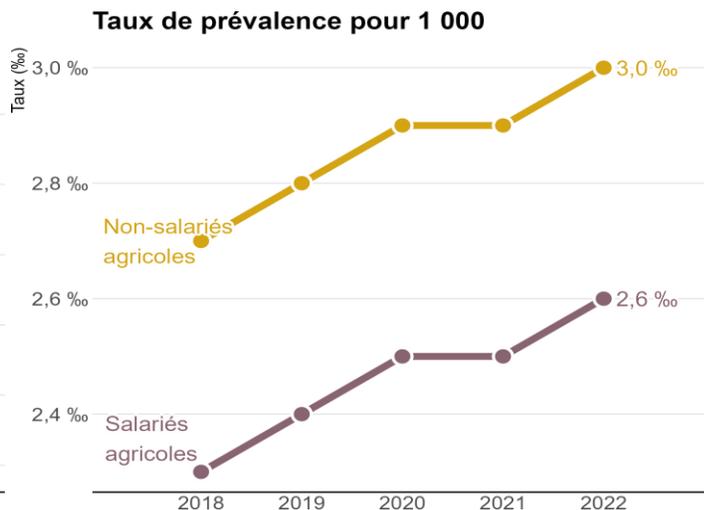
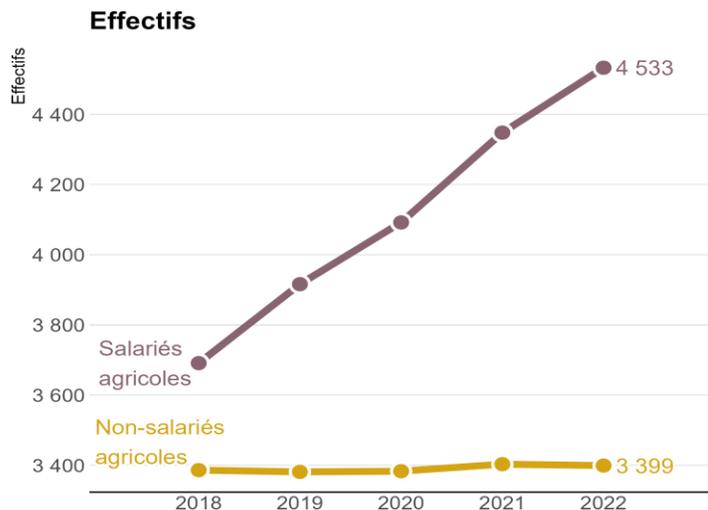
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	3 399	71,4	***	7 932	55 120 662€
Salariés	4 533	86,4	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



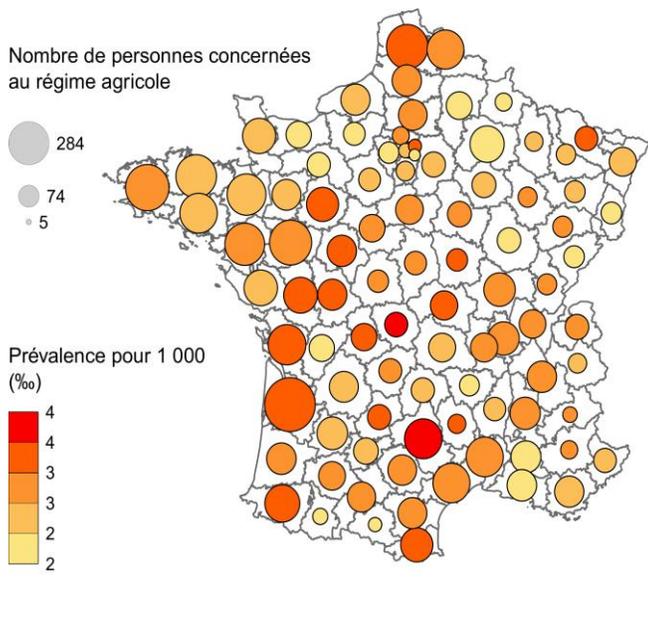
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



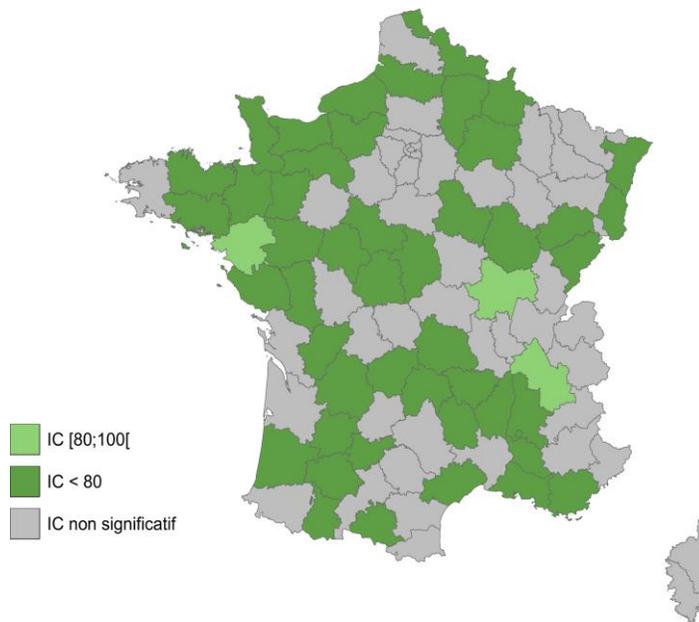
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections neurologiques (NEU_AUT_IND) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) n°9 (Forme grave des affections neurologiques et musculaires, épilepsie grave), n°20 (Paraplégie, mais avec codes CIM-10 autres) et n°25 (Sclérose en plaques, mais avec codes CIM-10 autres) (à l'exclusion de la démence, maladie de Parkinson, sclérose en plaque, paraplégie, myopathie, myasthénie, épilepsie), ainsi que les personnes avec ALD pour séquelles de poliomyélite ou pour certaines malformations congénitales du système nerveux, au cours de l'année n

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.